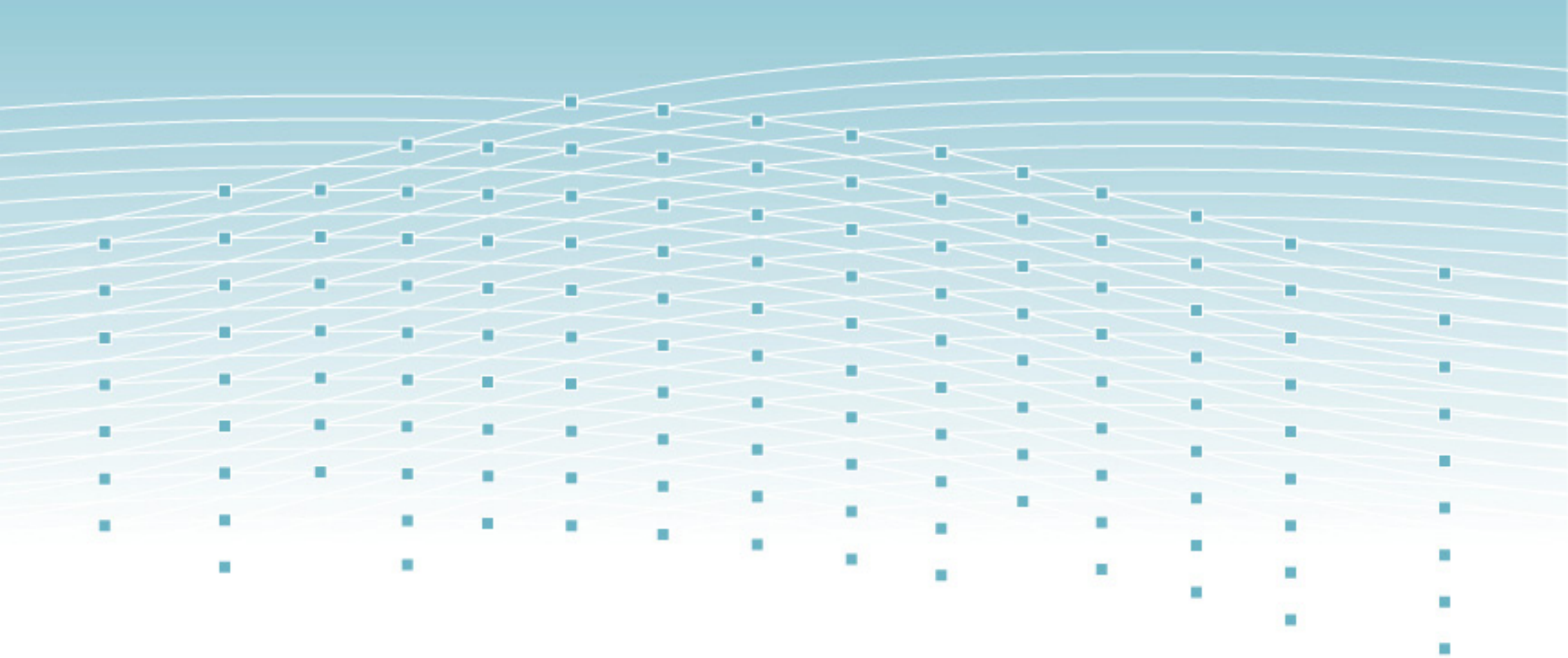

Schweizerische Eidgenossenschaft
Confédération suisse
Confederazione Svizzera
Confederaziun svizra

Office fédéral de la communication OFCOM

Rapport annuel 2011

Table de matières

Editorial	3
L'année 2011 en revue	4
Radio et télévision	8
Télécommunication	12
Société de l'information en Suisse	17
Surveillance et concessions de radiocommunication	20
Gestion des fréquences	27
Relations internationales	31
Ressources et organisation	35
Contact	44

Editorial

Martin Dumermuth, Directeur

L'aménagement d'infrastructures de télécommunication performantes est primordial pour le développement de notre pays. La desserte en raccordements à très haut débit s'intensifie et les conditions nécessaires à l'utilisation de nouvelles applications comme l'informatique en nuage ne cessent de s'améliorer. La table ronde organisée par la Commission fédérale de la communication (ComCom) a fortement contribué à cette évolution. Réunissant des représentants de la branche des télécommunications, les groupes de travail créés par l'OFCOM ont élaboré, sur certains points importants, des bases communes permettant de faciliter la construction des réseaux de fibre optique et la commercialisation d'offres dans ce domaine.

La table ronde a mis fin à ses activités après que les objectifs initialement fixés ont été atteints. Alors que des réseaux performants se développent surtout dans les agglomérations, se pose de plus en plus la question de savoir comment assurer une desserte suffisante dans tout le pays. L'été dernier, l'OFCOM a donc institué un groupe de travail chargé d'examiner la politique d'extension en matière de réseaux à très haut débit. Des acteurs issus de la branche, de l'administration, d'associations, des cantons et des communes participent à ces travaux.

Les exemples montrent que les activités menées par l'administration ne se limitent de loin pas à des tâches d'exécution, soit à la stricte application du droit. Il s'agit de plus en plus de processus complexes. Y sont impliqués des acteurs avec des points de vue très différents qui collaborent avec l'administration pour trouver des solutions communes.

En milieu d'année, le Conseil fédéral a présenté un rapport sur la situation de la presse en Suisse. Préparé par l'OFCOM sur la base d'études scientifiques, ce rapport décrit les changements structurels qui touchent les médias et remettent en cause notamment les modèles traditionnels de financement. Conscientes de ces bouleversements, les groupes de médias cherchent à se repositionner – une démarche difficile. Il s'agit avant tout de développer de solides modèles commerciaux susceptibles de financer un journalisme de qualité, indispensable à toute société démocratique. Le Conseil fédéral reconnaît que cette évolution prend du temps et renonce pour l'heure à prendre des mesures concrètes. Il a toutefois prévu de procéder à une nouvelle évaluation de la situation; les travaux préparatoires ont d'ores et déjà été engagés par l'OFCOM.

Martin Dumermuth, Directeur

L'année 2011 en revue

Chronologie des décisions importantes prises par l'OFCOM, le DETEC et la ComCom

14.01.2011
A l'occasion de leur septième table ronde, les acteurs du marché ont discuté des progrès réalisés lors de l'introduction de la fibre optique en Suisse. La collaboration entamée il y a 2 ans se trouve désormais dans une phase décisive. Une plateforme commune pour la gestion des commandes entre exploitants de réseaux et de services va être testée prochainement. Les participants se sont également penchés sur plusieurs scénarios en vue de l'implantation de réseaux à large bande de la prochaine génération couvrant l'ensemble du pays (réseaux de fibre optique, réseaux câblés et réseaux de téléphonie mobile de type LTE).

18.01.2011
La majorité des téléspectateurs et des auditeurs attribuent de bonnes notes aux offres radio et TV suisses. Dans un sondage représentatif réalisé auprès du public, les programmes radio de la SSR obtiennent les meilleurs résultats. Leur qualité repose sur la clarté, le professionnalisme, la crédibilité et la pertinence de l'information.

31.01.2011
La Commission fédérale de la communication (ComCom) a prolongé le délai de dépôt des candidatures pour la procédure d'adjudication des fréquences de téléphonie mobile. En outre, elle a décidé de rencontrer les entreprises intéressées afin d'approfondir plusieurs aspects en lien avec l'adjudication.

01.02.2011
Qu'il s'agisse de l'étranger, de la Suisse ou des régions linguistiques, les programmes radio de la SSR fournissent une information diversifiée sur l'actualité politique, économique, sociale et culturelle. Tels sont les principaux résultats de l'analyse des programmes réalisée régulièrement sur mandat de l'Office fédéral de la communication (OFCOM). Par contre, l'échange entre les régions linguistiques reste rare.

01.02.2011
Parmi les radios locales bernoises et tessinoises, Radio BeO et la radio francophone Canal 3 consacrent la plus grande proportion du temps d'émission à l'information. Dans l'ensemble, les sujets traités par les radios privées sont variés, même si l'économie et la culture occupent une place moins importante. Ces résultats proviennent d'une analyse indépendante des programmes.

04.02.2011
Les organisations d'intérêt de la branche des médias peuvent se prononcer jusqu'au 11 mars au sujet d'études commandées par OFCOM sur l'avenir des médias en Suisse.

09.02.2011
La radio publique russe "Voice of Russia" peut diffuser son programme par l'émetteur à ondes moyennes du Monte Ceneri. L'OFCOM lui a octroyé une concession.

28.02.2011
Le document "Aide-mémoire: présentation en ligne de votre PME" donne aux petites et moyennes entreprises (PME) des astuces pour optimiser leur site internet. Davantage de sécurité, de fiabilité et de convivialité permet de rendre les offres internet des PME suisses encore plus attrayantes. L'aide-mémoire est une publication conjointe de l'OFCOM, du Secrétariat d'Etat à l'économie (SECO) et de l'Association InfoSurance.

01.03.2011
L'offre en ligne de la SSR respecte dans une large mesure les dispositions de la concession. Selon une étude réalisée par l'Université de Zurich sur mandat de l'OFCOM, 8% des contenus analysés sont problématiques.

04.04.2011
Plus simple et plus écologique: depuis le 1er avril, l'OFCOM offre à ses clients la possibilité de recevoir et de régler les factures sous forme électronique, qui évitent ainsi de devoir recopier les données de paiement. Pour utiliser le processus "e-facture", un compte en ligne chez PostFinance ou dans une banque est nécessaire. L'OFCOM est le premier office fédéral à offrir ce service. D'ici fin 2012, tous les organismes de l'administration seront en mesure d'établir et de recevoir des factures électroniques.

30.05.2011
Nancy Wayland Bigler a été nommée par la conseillère fédérale Doris Leuthard au poste de vice-directrice et responsable de la Division Radio et télévision de l'OFCOM. Elle entrera en fonction le 1er octobre 2011. Cette juriste de 44 ans a jusqu'à présent travaillé dans le domaine de la sécurité sociale.

31.05.2011
La ComCom confirme qu'elle octroiera toutes les fréquences de téléphonie mobile qui se libéreront ces prochaines années, dans le cadre d'une seule mise aux enchères. Après avoir lancé la mise au concours en novembre 2010, elle a examiné toutes les questions et demandes de modification formulées par les entreprises intéressées. Elle adaptera quelques points de la procédure et prolongera jusqu'à fin septembre le délai de dépôt des candidatures. La mise aux enchères se déroulera au cours du premier trimestre 2012.

01.06.2011
Depuis 1er juin 2011, le guichet virtuel "OFCOM Online" propose plusieurs nouveaux produits et prestations en ligne. Les particuliers, les entreprises et les autorités peuvent l'utiliser pour déposer des demandes, effectuer des commandes, s'inscrire aux examens et payer des factures par voie électronique. En développant ce volet www.eofcom.admin.ch, l'OFCOM accomplit un grand pas en direction du but qu'il s'est fixé, à savoir proposer une offre en ligne la plus large possible.

20.06.2011
De nouvelles extensions seront disponibles prochainement pour les noms de domaine. Aux 22 extensions génériques existantes (p. ex. .com, .org ou .info) pourront désormais s'ajouter des extensions thématiques (.hotel, .banque,), géographiques (.suisse, .romandie) ou liées à une marque. Cette nouveauté découle d'une décision de l'ICANN (Internet Corporation for Assigned Names and Numbers), la société de gestion des adresses internet. Elle vise à développer la concurrence et la diversité dans le système des noms de domaine. Les demandes peuvent être déposées à partir du 12 janvier 2012.

29.06.2011
Les médias sont confrontés à d'importants défis. C'est le constat dressé par le Conseil fédéral dans un rapport en réponse à un postulat déposé par le Conseiller National Hans-Jürg Fehr. Conscient de l'importance du rôle que les médias ont à jouer dans le processus démocratique et la formation de l'opinion publique, le Conseil fédéral estime cependant qu'il appartient à la branche de gérer les changements structurels. Pour le moment, il renonce à de nouvelles mesures de soutien étatiques. Le Conseil fédéral dressera un nouvel état des lieux dans quatre ans.

05.07.2011
Le trafic des données ne cesse d'augmenter dans les réseaux suisses de télécommunication. Des réseaux de données très rapides (réseaux à très haut débit) sont planifiés et construits afin de répondre à ce besoin croissant de capacités. Lors de sa rencontre avec la presse, l'OFCOM a comparé la situation de l'UE avec les conditions prévalant en Suisse. L'OFCOM et l'ombudsman des télécommunications, Oliver Sidler, sont également revenus sur le thème de la protection des consommateurs dans le domaine des télécommunications. Deux questions centrales ont été abordées dans le domaine de la radio et de la télévision: Comment le public juge-t-il la qualité de ces médias? Quelle est la structure des programmes des radios privées zurichoises? Les professeurs mandatés pour effectuer ces recherches, Heinz Bonfadelli (Université de Zurich) et René Grossenbacher (Publicom), ont présenté les conclusions de leurs études.

19.07.2011
La nouvelle version des documents de mise au concours des fréquences de téléphonie mobile vient d'être publiée. Les entreprises intéressées peuvent déposer leur candidature jusqu'au 30 septembre 2011 auprès de l'OFCOM. Les enchères auront lieu au cours du premier trimestre 2012. L'OFCOM a procédé à la publication de la documentation sur mandat de la ComCom.

11.08.2011
L'OFCOM a analysé diverses émissions suisses de radio et de télévision animées par des candidats aux prochaines élections fédérales. Cet examen n'a révélé aucun financement illicite par le milieu politique. Les questions liées à la représentation fidèle des événements et à la diversité des contenus relèvent de la compétence de l'Autorité indépendante d'examen des plaintes en matière de radio-télévision (AIEP), qui intervient sur plainte.

01.09.2011
Les responsables politiques aux niveaux communal, cantonal et fédéral doivent pourvoir de faire une meilleure idée des différentes technologies à disposition pour desservir la Suisse au moyen de réseaux de télécommunication modernes. Le groupe de travail créé dans ce but par l'OFCOM rassemble des représentants des opérateurs de réseaux de télécommunication, des services industriels, des associations professionnelles, des cantons et de la Confédération. Comme défini dans les mandats qu'il a approuvés le 31 août 2011, ce groupe a pour tâche de rassembler et de publier des données sur la disponibilité des offres à très haut débit, la demande en la matière et les aides à la décision pour les communes et les régions.

06.09.2011
Conviés à la huitième table ronde sur les réseaux de fibre optique, les acteurs du marché ont parlé de l'aménagement et du développement des réseaux de télécommunication à très haut débit ainsi que des modèles de coopération apparus lors du déploiement de la fibre optique.

12.10.2011
A l'avenir, la chaîne de télévision alémanique SF info pourra également diffuser des émissions provenant de la Suisse romande et de la Suisse italienne. Le Conseil fédéral en a donné l'autorisation à la SSR et modifié la concession en conséquence. Cette mesure vise à renforcer les échanges entre les régions linguistiques du pays.

20.10.2011
La Suisse a apporté son soutien à la Déclaration ministérielle européenne sur une meilleure utilisation du spectre radio. Celle-ci a été adoptée lors de la conférence sur les perspectives pour le développement du marché de communications électroniques dans l'Union européenne (UE) qui s'est tenue à Varsovie les 19 et 20 octobre 2011. En réponse à l'invitation de la Présidence polonaise du Conseil des ministres de l'UE, le Conseil fédéral avait décidé de dépêcher une délégation suisse pour participer aux discussions qui portaient essentiellement sur le déploiement des réseaux de nouvelle génération et la gestion de l'ensemble des fréquences utilisées pour les communications sans fil (spectre radio).

26.10.2011
Les fréquences OUC - en nombre limité - sont actuellement utilisées pour la diffusion analogique de programmes de radio au bénéfice d'une concession. Pour faire suite à un postulat du conseiller national Filippo Leutenegger, le Conseil fédéral s'est demandé si de nouvelles études permettraient d'identifier d'autres fréquences utilisables par les radios. Dans son rapport à ce sujet, il répond par la négative, car il estime que cette technologie ne recèle aucun potentiel. Il préfère miser sur la diffusion numérique, plus prometteuse.

03.11.2010
Le Département fédéral de l'environnement, des transports, de l'énergie et de la communication (DETEC) octroie la concession pour la diffusion d'un programme de télévision régional en Suisse orientale à Tele Ostschweiz AG, pour sa chaîne TVO. Suite à un arrêt du Tribunal administratif fédéral rendu en décembre 2009, le DETEC a dû examiner si l'octroi d'une concession pour la diffusion de TVO en Suisse orientale menacerait la diversité de l'offre et des opinions. Vu que ce n'est pas le cas – malgré la domination du marché de la publicité radio exercée par le groupe NZZ –, le DETEC confirme sa décision d'octroi de concession prise en 2008. Tele Säntis, la chaîne succombante, peut recourir auprès du Tribunal administratif fédéral contre la décision publiée aujourd'hui.

10.11.2011
L'entreprise allemande Karlheinz Kögel peut reprendre Radio Basel AG, comme l'a décidé le DETEC. Kögel possédait déjà Radio Basel avec Christian Heeb, lequel vient de lui vendre ses parts et de se retirer également de la gestion opérationnelle de la radio privée bâloise.

08.12.2011
Des prix plus bas pour les concurrents de Swisscom, avec effet rétroactif sur l'ensemble de l'année 2011: la ComCom réduit le prix appliqué au dégroupage de la ligne de raccordement d'abonné d'environ 7%. Elle réduit également les prix de l'interconnexion et ceux de la location au répartiteur principal (colocalisation). A partir de 2013, la ComCom basera ses calculs sur les technologies modernes, comme la fibre optique, et non plus sur le réseau de cuivre.

09.12.2011
Le Conseil fédéral a augmenté le débit de transmission garanti dans le cadre du service universel pour télécharger des données de l'internet, tout en réduisant le prix plafond de cette prestation. Il a en outre amélioré la protection des jeunes utilisateurs contre les services à valeur ajoutée à caractère érotique ou pornographique proposés par téléphone. Ces modifications de l'ordonnance sur les services de télécommunication (OST) entreront en vigueur le 1er mars 2012.

Radio et télévision

Nancy Wayland Bigler, vice-directrice et cheffe de division

En 2011, la convergence de la radio-TV et des télécommunications a encore accéléré les profonds bouleversements dans les médias. Cette évolution n'inquiète pas seulement les acteurs du marché, mais aussi le gouvernement et les milieux politiques. Les médias seront-ils à l'avenir encore en mesure d'assurer la fonction politique qui leur a été assignée? Dans son rapport "Garantir la diversité de la presse" publié le 29 juin 2011 en réponse à un postulat, le Conseil fédéral met en lumière un certain nombre de manques qui pourraient devenir problématiques, comme par exemple la gestion de la qualité dans le domaine en ligne, les conditions de travail dans le journalisme ou l'absence d'une assise économique suffisante pour les offres journalistiques en ligne. Il mise toutefois en premier lieu sur la responsabilité de la branche. Face aux changements de comportement du public, la SSR doit trouver une place appropriée sur l'internet. Le Conseil fédéral ne veut cependant pas décider si, et dans quelle mesure, la SSR peut recourir à une utilisation commerciale de l'internet avant que cette dernière et les entreprises privées se soient entendues sur une exploitation commune. L'intérêt des milieux politiques pour les médias s'est manifesté aussi au Parlement, où 48 nouvelles interventions sur la radio et la télévision ont été déposées ces deux dernières années.

Rapport "Garantir la diversité de la presse":
www.ofcom.admin.ch > Thèmes > Radio et télévision > Politique des médias > Actualités et contextes > Rapport en réponse au postulat Fehr – Garantir la diversité de la presse ou
www.ofcom.admin.ch/themen/radio_tv/00509/01188/03754/index.html?lang=fr

Nancy Wayland Bigler, vice-directrice et cheffe de division

Diffuseurs de programmes de radio et de télévision

En 2011, l'abandon des activités de Tamedia AG dans le secteur de la radio-TV a déclenché des changements en série dans le paysage des radios et télévisions privées. Les chaînes TeleBärn (titulaire d'une concession) et TeleZüri (soumise à l'obligation de s'annoncer) ont rejoint, en août 2011, le groupe argovien AZ Medien AG de Peter Wanner, qui possède déjà une concession pour la télévision régionale Tele M1. Dans le domaine de la radio et de la télévision, le transfert d'une concession doit être autorisé par le DETEC. Il n'est permis que si les conditions légales d'octroi et les garanties formulées dans la demande de concession sont respectées.

Le DETEC a accepté le transfert économique de TeleBärn en automne 2011. En décembre 2011, l'éditeur argovien annonçait également le rachat de Radio 24, propriété jusque-là de Tamedia AG. A la fin de l'année, l'OFCOM examinait encore les aspects juridiques de cette transaction. Tamedia AG a également cédé en décembre 2011 la station bernoise Radio Capital FM à Radio Zürichsee AG. La procédure d'autorisation du transfert de la concession n'était pas encore achevée fin 2011, date à laquelle d'autres procédures d'autorisation concernant la vente de plusieurs participations minoritaires de Tamedia AG étaient également encore pendantes. Ainsi, l'éditeur zurichois a cédé sa participation de 31% au capital de la radio locale biennoise Canal 3 à l'actionnaire principal de cette dernière, Radio Bielingue SA; il a aussi abandonné sa participation de 21% dans la chaîne régionale vaudoise La Télé au profit de son directeur général, Christophe Rasch.

Deux autres radios locales au bénéfice d'une concession ont changé de propriétaire en 2011. En été 2011, Markus Ruoss, le fondateur de Radio Sunshine en Suisse centrale s'est retiré des affaires opérationnelles et a cédé sa participation majoritaire à deux entreprises zougoises et au directeur de la station, Marco Meier. A Bâle, le cofondateur de Radio Basel, Karlheinz Kögel, a repris les parts de ses anciens coactionnaires Christian Heeb, Radio Nostalgie SA et de quelques autres petits actionnaires. Le DETEC a approuvé les transferts économiques des deux concessions.

Outre les programmes au bénéfice d'une concession, le paysage médiatique se compose de stations de radio et de télévision soumises à l'obligation d'annoncer. Les éventuels changements de propriétaires au sein de ces dernières ne requièrent pas d'autorisations préalables.

Début novembre 2011, le DETEC a pris une décision attendue depuis longtemps en octroyant pour la deuxième fois la concession de télévision régionale pour la Suisse orientale à Tele Ostschweiz AG. Suite à l'acceptation du recours de Tele Säntis AG devant le Tribunal administratif fédéral, le DETEC a dû réexaminer plus en détail les conséquences de l'octroi de la concession à Tele Ostschweiz AG sur la diversité de l'offre et des opinions dans la zone de desserte concernée. Bien que le groupe NZZ, maison-mère de Tele Ostschweiz AG, occupe une position dominante sur le marché local de la publicité, le DETEC a estimé que cette chaîne ne mettait pas en péril la diversité de l'offre et des opinions. Tele Säntis AG a à nouveau contesté cette décision auprès du Tribunal administratif fédéral en décembre 2011.

Surveillance financière et statistique

Dans le cadre de la surveillance financière exercée par la Confédération sur la SSR, l'OFCOM a examiné, sur mandat du DETEC, les comptes annuels, le budget et la planification financière de la SSR. Il a également continué à se pencher sur sur la comptabilité analytique, introduite en 2009.

Pour ce qui est de la surveillance financière des diffuseurs privés, l'OFCOM a effectué quatre révisions sur place et en a finalisé deux autres, initiées l'année précédente. Même si de nombreuses lacunes en matière de comptabilisation entre sociétés liées ou apparentées ont été constatées lors de ces vérifications, les manquements relevés n'ont pas donné lieu à des remboursements.

La statistique sur la radiodiffusion pour les années 2009 et 2010 a également été actualisée.

Droit et surveillance (R)

Législation

Une révision partielle de l'ordonnance sur la radio et la télévision (ORTV) est entrée en vigueur le 1er janvier 2011. Ainsi, Billag peut facturer la redevance de réception pour la radio et la télévision sur une base annuelle et non plus trimestrielle. Les possibilités de publicité de la SSR ont également été élargies. Grâce à ces deux mesures, le Conseil fédéral a pu renoncer à toute augmentation de la redevance de réception.

(Voir également "Surveillance et encaissement des redevances de réception de radio et de télévision", p. 26)

Le 13 septembre 2011, le Parlement a accepté la motion de la Commission des transports et des télécommunications du Conseil national. Le texte chargeait le Conseil fédéral d'élaborer un projet afin de remplacer l'actuelle redevance radio-TV par un nouveau système non lié à la possession d'un appareil de réception, étendu à l'ensemble des ménages et entreprises. Le projet assorti de modifications ponctuelles de la loi sur la radio et la télévision (LRTV) doit être envoyé en consultation au printemps 2012.

Révision de l'ORTV au 1er janvier 2011
www.ofcom.admin.ch > Thèmes > Radio et télévision > Politique des médias > Actualités et contextes > Révision de l'ordonnance sur la radio et la télévision (ORTV)
ou www.ofcom.admin.ch/themen/radio_tv/00509/01188/03536/index.html?lang=fr

Nouveau système de redevance pour la radio et la télévision:
www.ofcom.admin.ch > Système des redevances et ses adaptations > Redevance radio/TV: changement du mode de perception ou
www.ofcom.admin.ch/empfangsgebuehren/03812/03817/index.html?lang=fr

Surveillance

En cette année 2011 de votations et d'élections, nous avons examiné plusieurs cas de soupçon de publicité politique, interdite par la loi sur la radio et la télévision. Concrètement, il s'agissait de publicité pour ou contre l'énergie atomique, diffusée avant des votations cantonales ainsi que d'émissions rédactionnelles présentées par des candidats aux élections fédérales. Des procédures de surveillance ont pu être évitée. Pour les votations sur l'énergie, les annonceurs ont accepté les explications juridiques données au préalable par l'OFCOM et renoncé à la diffusion de spots litigieux.

Dans les émissions rédactionnelles présentées par des candidats aux élections, nous n'avons constaté aucun versement financier non autorisé de ces derniers ou de leurs partis aux diffuseurs. L'interdiction de la publicité politique vise essentiellement ce type de pratiques. Des acteurs disposant d'un fort potentiel économique ne doivent en effet pas obtenir d'avantages prépondérants dans la formation démocratique de l'opinion en diffusant des spots télévisés coûteux.

Les procédures de surveillance dans le domaine de la publicité et du parrainage ont été en baisse, notamment à cause de l'assouplissement des dispositions légales en la matière. Les demandes (env. 400 en 2011) ont diminué de moitié par rapport à l'année précédente. Malgré tout, il a fallu intervenir à plusieurs reprises, par exemple à l'encontre d'une émission sur la santé, dans laquelle la mention des parrains revêtait un caractère publicitaire.

Les divergences d'opinions entre les radiodiffuseurs et les entreprises de télécommunication au sujet de la transmission de programmes de télévision ont débouché sur plusieurs procédures. Certaines ont fait l'objet d'un recours au Tribunal administratif fédéral. Ce dernier a confirmé par exemple une décision de l'OFCOM de 2010, conférant le statut must carry à la télévision pour la jeunesse Joiz. En vertu de ce statut, le câblo-opérateur est tenu de diffuser le programme Joiz sur son réseaux, en formats analogique et numérique. Ce jugement a été contesté par le câblo-opérateur concerné; il est actuellement pendant auprès du Tribunal fédéral. Dans le cadre d'une décision de diffusion, l'OFCOM a en outre établi que les coûts de transmission du programme incombaient à Joiz. Cette décision a également été confirmée par le Tribunal administratif fédéral.

Communiqué du 11.08.2011 sur la publicité politique:
www.ofcom.admin.ch Accueil > Documentation > Informations aux médias > Aucune procédure de surveillance pour publicité politique à la radio et à la télévision ou
www.ofcom.admin.ch/dokumentation/medieninformationen/00471/index.html?lang=fr&msg-id=40541

Banque de données contenant les décisions de l'OFCOM:
www.ofcom.admin.ch > Services > Banque de données des décisions ou
www.ofcom.admin.ch/dienstleistungen/entscheiddatenbank/index.html?lang=fr#edbsuch-ergebnis

Numérisation

Fin octobre 2011, le Conseil fédéral a présenté un rapport en réponse à un postulat du conseiller national Filippo Leutenegger relatif à la disponibilité des fréquences en Suisse. Le gouvernement y relève le faible potentiel de développement de la technologie OUC traditionnelle et mise sur la diffusion numérique, plus performante.

Rapport du Conseil fédéral sur la disponibilité des fréquences OUC en Suisse:
www.ofcom.admin.ch > Thèmes > Radio et télévision > Diffusion et technique > OUC > Statu quo sur les OUC – Le Conseil fédéral mise sur la numérisation ou
www.ofcom.admin.ch/themen/radio_tv/01214/02302/03865/index.html?lang=fr

La radio numérique terrestre DAB+ (Digital Audio Broadcasting) a poursuivi sa progression réjouissante. Fin 2011, on dénombrait 850 000 appareils de réception sur le marché. Alors que la SSR exploite depuis plus de dix ans une plateforme de programmes numériques dans chaque région linguistique, les stations privées se tournent désormais aussi de plus en plus vers le DAB+. Outre les radios numériques proprement dites, un grand nombre de radios locales OUC existantes optent pour une transmission DAB+ à l'échelon de la région linguistique. Cette tendance a incité SwissMediaCast, l'exploitant de la première plateforme numérique privée de Suisse allemande, à lancer un projet pour une deuxième plateforme régionale dans la partie alémanique du pays. Le DETEC a déjà octroyé les fréquences numériques nécessaires. Un sondage d'intérêt mené par l'OFCOM début 2012 devrait déterminer le nombre de candidats potentiellement intéressés. Au cas où un seul candidat s'annoncerait, l'OFCOM pourrait octroyer une concession de radiocommunication de gré à gré. Si le nombre d'intéressés devait être plus important, il reviendrait à la Commission fédérale de la communication (ComCom) d'attribuer la concession au futur exploitant de cette plateforme numérique. En Suisse romande, comme les négociations entre deux exploitants potentiels d'une plateforme de radio numérique se poursuivaient fin 2011, la concession de radiocommunication n'a pas encore pu être octroyée.

Fin octobre 2011, le DETEC a défini les modalités d'octroi des fréquences de radio numérique. Sur les sept couvertures numériques régionales linguistiques à disposition, trois devraient rester intactes pour le moment. Le DETEC se prononcera plus tard sur leur utilisation, dans le cadre d'une possible migration des radios OUC analogiques sur la bande numérique DAB+. Comme une couverture est déjà offerte par la SSR dans chaque région linguistique et qu'une deuxième est destinée à assurer une offre de base constituée de programmes avant tout privés au niveau des régions linguistiques, le DETEC renonce à imposer des conditions de desserte pour les autres couvertures. Le département libérera les fréquences requises en fonction des exigences qui auront été formulées par les auteurs de projets privés.

(Voir également "Radiodiffusion", p. 29)

Services de télécommunication

Philipp Metzger, vice-directeur et chef de division

Début 2011, le Parlement a discuté du rapport sur le marché des télécommunications présenté par le Conseil fédéral en 2010. Celui-ci estimait alors qu'une révision de la loi sur les télécommunications (LTC) était prématurée. Le Parlement a alors souhaité un rapport complémentaire que l'OFCOM a réalisé en bonne partie en 2011.

Les travaux préparatoires en vue de l'adjudication des fréquences mobiles ont également été menées à bien, en vue des enchères conduites sur mandat de la Commission fédérale de la communication (ComCom) durant le premier trimestre 2012. Le délai pour le dépôt des candidatures a échu le 30 septembre 2011. En outre, fin 2011, sur proposition de l'OFCOM, la ComCom a abaissé à 15,50 francs le prix du dernier kilomètre, le tarif que paie une entreprise de télécommunication à Swisscom pour le raccordement direct à la clientèle (raccordement d'abonné ou "dernier kilomètre").

L'introduction de l'enregistrement électronique des fournisseurs de télécommunication via le guichet virtuel OFCOM Online ainsi que la libéralisation internationale des noms de domaine internet ont également constitué des étapes importantes dans le secteur des télécommunications en Suisse l'année dernière. En outre, l'OFCOM a mis en place un groupe de travail chargé d'étudier la question du déploiement de nouveaux réseaux à très haut débit très performants.

Enfin, en décembre 2011, le Conseil fédéral a adopté une modification de l'ordonnance sur les télécommunications (OST), laquelle améliore encore les prestations à haut débit dans le service universel. Le débit minimum a été porté à 1 Mégabit par seconde à compter du 1er mars 2012 et le prix de ces raccordement abaissé de 69 francs à 55 francs.

Philipp Metzger, vice-directeur et chef de division

Marché des services de télécommunication

Le recul du marché de la téléphonie fixe s'est poursuivi en 2011, comme le montre la diminution du nombre des raccordements. Les prix des appels sur le réseau fixe ont également légèrement diminué.

Le nombre des abonnements de téléphonie mobile a légèrement augmenté pour atteindre environ 10 millions fin 2011. Ce chiffre inclut les services mobiles à large bande, dont l'utilisation s'est accrue avec les terminaux de traitement de données mobiles, comme les smartphones ou les "tablettes". En 2011, les tarifs des appels sur le réseau mobile suisse ont marqué un léger recul.

L'évolution dans le domaine des raccordements à large bande a aussi été positive. Nous estimons que fin 2011, le nombre de raccordement dépassait 3 millions. Les tarifs de la large bande ont quelque peu diminué.

L'indice général des prix calculé par l'Office fédéral de la statistique (OFS) pour les services de télécommunication se situait à 53,4 points fin 2011 (année de base = 1998). Les prix des services de télécommunication ont donc chuté de plus de 46 % depuis la libéralisation du marché en 1998.

Parc d'abonnés (31.12.2011)

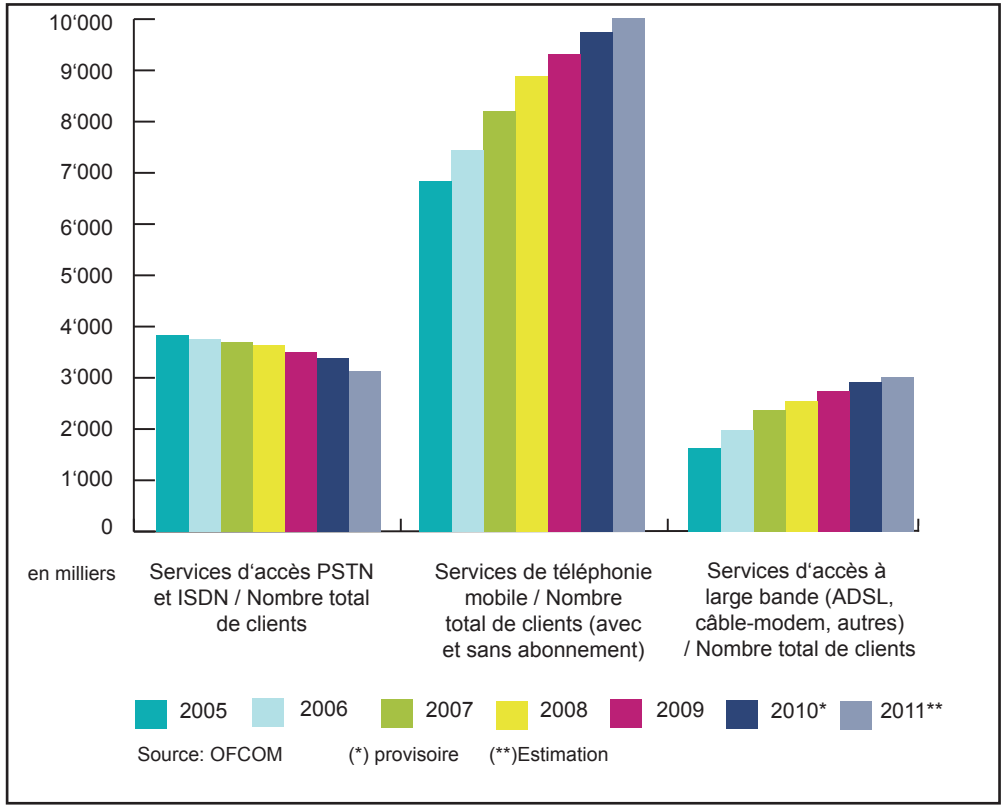

Indice de prix des services de télécommunication et indice des prix à la consommation des services de télécommunication (téléphonie fixe, téléphonie mobile et accès internet)

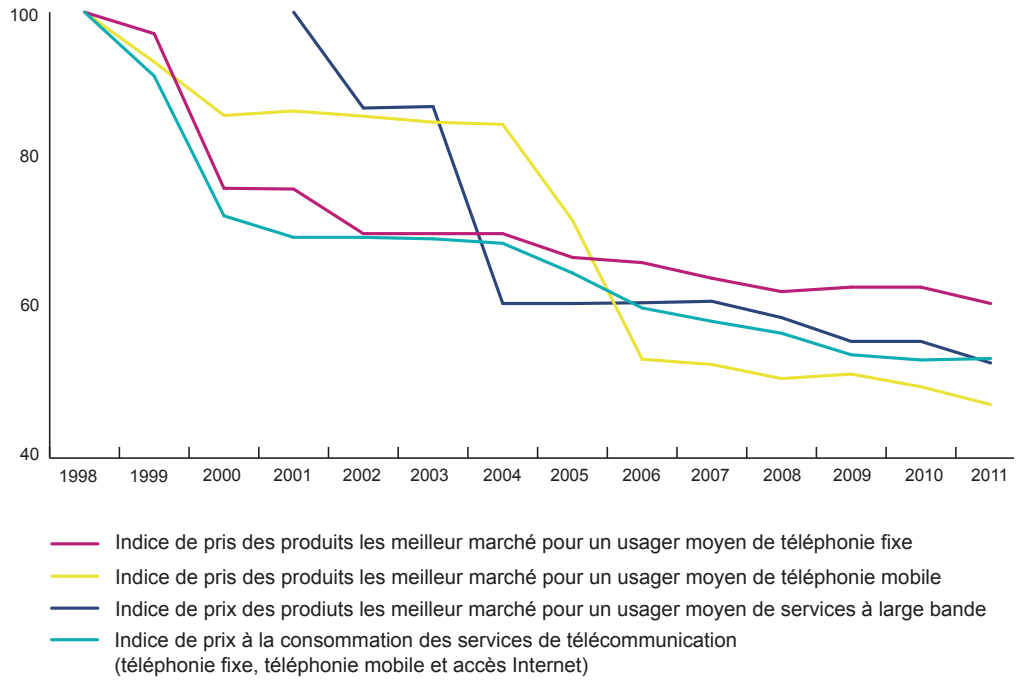

Accès au marché et service universel

Accès au marché

En mai, la procédure relative à l'accès à haut débit a été classée suite au retrait de la partie requérante. Après la confirmation par le Tribunal administratif fédéral d'une position dominante de Swisscom dans le secteur du haut débit, la procédure a été suspendue pendant près de deux ans avant que les parties n'aboutissent à un accord à l'issue de négociations. Ainsi, l'accès à haut débit est la seule forme d'accès pour laquelle aucun prix n'a été régulé.

Cette forme d'accès permet aux fournisseurs de services de télécommunication d'offrir à leurs clients une connexion à haut débit sans disposer de leur propre infrastructure sur le "dernier kilomètre". De manière analogue, Swisscom, l'ancien détenteur du monopole, offre à tous les fournisseurs de services de télécommunication qui en font la demande les différentes formes d'accès à son réseau. Si les autres fournisseurs ne sont pas d'accord avec les conditions proposées, ils peuvent s'en référer à la ComCom. Le Tribunal administratif fédéral est l'instance de recours.

En décembre, la ComCom a clos la procédure ouverte en 2010 concernant l'accès aux canalisations de câbles de Swisscom ainsi que les conditions de facturation des raccordements au réseau fixe. Pour la première fois, une décision sur les prix et les conditions de l'accès au répartiteur principal de Swisscom (colocalisation) a ainsi été rendue. Dans une autre décision, la ComCom a fixé les prix de l'interconnexion, de l'accès totalement dégroupé au raccordement d'abonnés et de la colocalisation. Elle a notamment abaissé encore le prix du dernier kilomètre, lequel est désormais arrêté à 15,50 francs.

La ComCom a annoncé un changement de pratique, qui aura des effets importants sur la fixation des prix de l'accès au réseau Swisscom. Selon l'ordonnance sur les télécommunications, les coûts de l'infrastructure correspondent aux investissements de renouvellement – comme si un nouveau réseau était construit. Sont déterminants les coûts d'une technologie moderne présentant des fonctions équivalentes (Modern Equivalent Assets; approche MEA).

Pour ses calculs, Swisscom s'est basée sur la technologie du cuivre, ce que la ComCom a admis jusqu'ici. Toutefois, dans de récentes décisions, la ComCom a évoqué un changement de technologie, ce qui dans un proche avenir influencerait aussi l'approche MEA.

Par conséquent, la ComCom n'acceptera plus les évaluations basées sur le cuivre. Dans les domaines de l'interconnexion et de l'accès dégroupé au raccordement d'abonné, le calcul des prix devra désormais se baser sur une technologie nouvelle et reposant sur un réseau de transmission par paquets plus performant (Next-Generation-Network; NGN). Par ailleurs, l'interconnexion devrait reposer exclusivement sur le protocole internet (All IP). S'agissant du réseau de raccordement, il conviendra désormais de compter avec la fibre optique. La ComCom a annoncé un changement de pratique en ce sens qu'à compter du 1er janvier 2013, elle n'acceptera plus que les prix qui tiennent compte du changement technologique.

Le Tribunal administratif fédéral a traité plusieurs recours concernant l'accès aux canalisations et établi que Swisscom était tenue de fournir un outil en ligne permettant aux autres fournisseurs de connaître – dans la mesure du possible – les capacités de réseau utilisées ou disponibles.

Les procédures de recours concernant l'accès aux lignes louées ainsi que les recours contre les décisions relatives à l'accès rendues en décembre 2010 sont encore en cours. Les dernières procédures ont été suspendues dans l'attente des décisions qui doivent tomber dans les procédures de recours parallèles.

Dans l'année sous revue, la ComCom n'a pas enregistré de nouvelles demandes d'accès. Ne restent que les procédures en cours relatives aux lignes louées. Ces procédures montrent clairement que les recours bloquent l'entrée en vigueur des prix d'accès établis. De plus en plus, les procédures doivent être suspendues car l'instance de recours est en train de traiter des points de droit pertinents dans des questions parallèles. Dès lors, plusieurs décisions partielles doivent être rendues sur les demandes d'accès, ce qui occasionne des dépenses bien plus élevées.

Fournisseurs de services soumis à l'obligation d'annoncer

Depuis mi-2011, les fournisseurs tenus de s'annoncer peuvent le faire sur le guichet virtuel "OFCOM Online". Dans un premier temps, cette possibilité se limite aux nouveaux enregistrements. En 2011, 10 annonces sur 34 ont été adressées par voie électronique.

Le guichet virtuel OFCOM Online: www.ebakom.admin.ch
(Voir également "Applications de cyberadmnistration à l'OFCOM", p. 19 et "Ressources et organisation", p. 35)

Nombre de fournisseurs de services soumis à l'obligation d'annoncer

Chiffre	Catégorie de service	2010	2011
1.a	Service téléphonique par raccordements fixes	167	181
1.b	Service téléphonique nomade via l'internet	146	125
1.c	Service téléphonique mobile par réseau terrestre	51	60
1.d	Service téléphonique mobile par satellite	9	11
1.e	Service téléphonique au moyen d'un numéro d'accès (two-step dialing)	35	39
2	Diffusion de programmes radio/TV	145	149
3	Accès à l'internet	243	257
4.a	Capacité de transmissions débit binaire constant	139	149
4.b	Capacité de transmissions débit binaire variable	211	216
5.a	Services SMS/MMS	86	96
5.b	Hébergement de numéros attribués individuellement et/ou numéros courts	35	41
5.c	Autres services (liste)	118	118

Le nombre des nouvelles annonces a légèrement augmenté. Toutes catégories confondues, 34 opérateurs se sont annoncés et 18 se sont retirés. Au cours de l'année sous rapport, nous avons mené une campagne de surveillance afin de vérifier si les fournisseurs de services de télécommunication offraient à leurs clients des services d'appel d'urgence via le protocole internet (VoIP). De nombreux fournisseurs VoIP qui ne destinaient pas directement leur offre à leurs abonnés, mais à des entreprises tierces, ont alors fait supprimer la catégorie de services 1b.

Service universel

Les prestations relevant du service universel n'ont pas changé. En décembre 2011, le Conseil fédéral a augmenté de 600/100kbit/s à 1000/100kbit/s le débit de transmission pour l'accès à l'internet, à compter du 1er mars 2012. Par ailleurs, avec la modification de l'ordonnance sur les télécommunications, le prix plafond du raccordement a été abaissé de 69 à 55 francs (TVA non comprise). Le cas échéant, ces modifications de prix ne seront répercutées sur les clients que l'année suivante.

La desserte au moyen des technologies à large bande VDSL et ADSL a encore gagné en importance. Les raccordements à l'aide d'autres technologies pour la clientèle qui ne peut pas être reliée à des lignes DSL sont en recul. Le nombre de clients desservis par satellite est ainsi passé de 1713 (2010) à 1653 (2011).

Le nombre de postes téléphoniques publics (Publifone) a encore été réduit. La suppression de 376 unités en 2011 correspond à la diminution de l'année précédente (2010: 379).

Statistique des postes téléphoniques publics	2008	2009	2010	2011
Postes téléphoniques publics relevant du service universel: emplacements dans les communes	4833	4813	4437	4058
Communes sans postes téléphoniques publics relevant du service universel	260	237	332	517

Le rapport annuel sur la qualité des prestations relevant du service universel confirme que Swisscom a atteint tous les objectifs fixés dans la concession.

Concessions de téléphonie mobile

Le 26 novembre 2010, sur mandat de la ComCom, l'OFCOM a lancé l'appel d'offres en vue de l'octroi des fréquences mobiles déjà libres ou qui le deviendront dans un proche avenir, soit les fréquences des bandes GSM et UMTS (900 MHz, 1800 MHz, 2100 MHz et 2600 MHz) ainsi que celles du dividende numérique, dans la bande des 790 à 862 MHz. La ComCom a choisi une procédure d'octroi sous forme d'enchères combinatoires (combinatorial clock auction).

En janvier 2011, en raison du grand nombre de questions adressées par les candidats potentiels, la ComCom a décidé de repousser le délai de dépôt des dossiers, initialement fixé au 18 mars 2011. Elle a aussi auditionné les milieux intéressés. En juillet 2011, elle a adapté certains points de la procédure d'adjudication et fixé un nouveau délai. Les entreprises intéressées avaient jusqu'au 30 septembre 2011 pour faire parvenir leurs dossiers à l'OFCOM. Celles qui ont rempli les conditions tout en respectant les prescriptions légales ont été autorisées, par voie de décision, à prendre part aux enchères, organisées dans le courant du premier trimestre 2012.

(Voir également "Téléphonie mobile", p. 29)

Numérotation et adressage

L'ICANN (Internet Corporation for Assigned Names and Numbers, société de gestion des adresses internet) a décidé de rendre possible la création de nouveaux domaines internet de premier niveau (gTLD) dès 2012. Aux extensions existantes telles que par ex. .com, .org ou .info viendront vraisemblablement s'ajouter des extensions thématiques, géographiques ou liées à une marque. L'OFCOM a informé l'économie et le secteur public suisses quant aux opportunités et risques liés à ces développements.

(Voir également "Société de l'information", p. 33)

Protection des consommateurs et surveillance

Le nombre de questions et de plaintes de consommateurs est resté stable en 2011 (1500). Environ 64% (963 contre 957 en 2010) ont été adressées par écrit, la plupart par courriel ou au moyen du formulaire de contact à disposition sur le site internet de l'OFCOM. Les questions et plaintes adressées oralement ont été enregistrées à des fins statistiques pour la première fois en 2011, raison pour laquelle une comparaison n'est pas encore possible.

A nouveau, les réclamations concernaient dans une large mesure le démarchage téléphonique non souhaité et la publicité de masse illicite (spamming). De plus en plus, ce type d'appels provient de l'étranger. Comme l'année précédente, ces deux domaines rassemblaient de loin le plus de demandes et plaintes, un nombre d'ailleurs en croissance constante. Les autres questions ou réclamations portent avant tout sur le changement involontaire d'entreprise de télécommunications ("présélection") ou sur la facturation par l'opérateur.

Dans le domaine de la surveillance des numéros de service à valeur ajoutée (numéros 090x), le nombre de procédures contre des titulaires de numéros est resté relativement stable, passant de 214 en 2010 à 204 en 2011. Dans la grande majorité des cas, il s'agissait d'infractions aux dispositions concernant l'indication des prix.

Société de l'information en Suisse

Véronique Gigon, directrice suppléante et cheffe du Bureau de coordination Société de l'information

La Stratégie pour une société de l'information en Suisse détermine le cadre commun des activités de l'administration fédérale relatives à la société de l'information. Adoptée par le Conseil fédéral en 1998, elle a été révisée une première fois en 2006. Depuis, la société de l'information s'est considérablement développée tant sur le plan national qu'international. De nouveaux défis techniques, économiques et sociaux se posent, dont la stratégie doit tenir compte. Chargé de coordonner l'application de la stratégie à l'intérieur de la Confédération, le Comité interdépartemental pour la société de l'information (CI SI) a donc fait évaluer, à la fin de son mandat de trois ans, en décembre 2011, la stratégie et les travaux de mise en œuvre réalisés. Il a également identifié les domaines nécessitant une intervention de la Confédération. Enfin, le CI SI a élaboré, sous la direction de l'OFCOM, une stratégie actualisée qui sera présentée au Conseil fédéral pour approbation au printemps 2012.

Véronique Gigon, directrice suppléante et cheffe du Bureau de coordination Société de l'information

Priorités en 2011

L'évaluation et l'actualisation de la stratégie 2006 pour une société de l'information ont constitué l'essentiel des tâches accomplies par le CI SI en 2011. La stratégie a été adaptée sur la base des résultats de l'évaluation et de l'évolution de la société de l'information, en étroite collaboration avec les offices fédéraux responsables des domaines concernés. La nouvelle stratégie du Conseil fédéral a pour objectif une utilisation optimale des technologies de l'information et de la communication (TIC) pour faire de la Suisse un espace de vie et une place économique attrayants et concurrentiels. Elle définit les champs d'action et les futurs axes prioritaires de la Confédération et établit des principes fondamentaux pour leur application.

En 2011, les derniers projets de mise en œuvre de la stratégie, confiés fin 2008 aux départements compétents par le Conseil fédéral, se sont achevés ou ont passé à une phase suivante de travail, sur décision du Conseil fédéral. Les projets touchent de nombreux domaines comme la cyberparticipation, la sécurité et la confiance dans l'utilisation des TIC, l'intégration numérique (e-Inclusion), les TIC et le développement durable, la conservation du patrimoine culturel et social (mémopolitique), la consolidation des bases légales pour la société de l'information et la coordination de la collecte des données. Le rapport du CI SI 2009-2011 fournit des informations détaillées sur ces projets et sur d'autres activités de l'administration fédérale dans le domaine de la société de l'information:

www.ofcom.admin.ch > Thèmes > Société de l'information > Rapports ou
www.ofcom.admin.ch/themen/infosociety/00695/01729/index.html?lang=fr

Activités du bureau de coordination société de l'information

En 2011, le Bureau de coordination Société de l'information de l'OFCOM a organisé un atelier d'experts dans le cadre de l'évaluation externe de la stratégie réalisée par la société de conseil Prognos SA. En outre, il a préparé un sondage en ligne impliquant quelque 200 experts sur les tendances observées et sur les mesures que doit prendre la Confédération dans le domaine de la société de l'information. Sur la base de ces travaux et du rapport d'évaluation rédigé par Prognos SA, le bureau a soumis au CI SI, en plusieurs étapes, des recommandations pour l'adaptation de la stratégie et des structures de mise en œuvre internes à la Confédération. D'entente avec les offices fédéraux concernés, il a élaboré des propositions de projets concernant les noms de domaine internet (adresses internet), les indicateurs statistiques sur la société de l'information ainsi que l'accès sans barrière aux données et aux informations de la Confédération.

Par ailleurs, le Bureau de coordination Société de l'information a participé à des groupes de travail au sein de l'administration fédérale et collaboré avec des partenaires externes sur certains thèmes de la société de l'information, tels que la protection de la jeunesse et l'encouragement des compétences de base en matière de TIC. Au niveau international, il a suivi l'évolution de la société de l'information en participant à des conférences nationales ou internationales ainsi qu'à des ateliers. Enfin, il a représenté les intérêts de la Suisse dans des groupes de travail de l'OCDE et de l'UE.

En tant qu'état-major du CI SI, il a rédigé le rapport final de celui-ci sur les activités de mise en œuvre réalisées entre 2009 et 2011.

(Voir également "Société de l'information", p. 33)

Applications de cyberadministration à l'OFCOM

En 2011, l'OFCOM a fait un grand pas en direction du but qu'il s'est fixé, à savoir proposer une offre en ligne aussi large que possible. Pour les clients, les entreprises et les autorités, il est dorénavant encore plus facile de déposer des demandes, d'effectuer des commandes et de s'inscrire à des examens.

En décembre 2009, 15 produits supplémentaires ont été intégrés dans le guichet virtuel "OFCOM Online". Suite à la deuxième phase de développement en 2011, quelque 49 produits et services sont désormais proposés.

L'offre comprend par exemple l'annonce de programmes de radio et de télévision et l'enregistrement en tant que fournisseur de services de télécommunication. Outre différents types de concessions de radiocommunication, il est également possible de demander des concessions pour des programmes radio locaux et régionaux. Les annonces de perturbations et l'inscription aux examens de radiocommunication peuvent aussi s'effectuer par le guichet virtuel. Dans le domaine des ressources d'adressage, les numéros de téléphone attribués individuellement (0800, 0900) sont aujourd'hui le plus souvent commandés en ligne.

Parallèlement à l'élargissement de l'offre, les fonctions du portail ont été élargies. Les personnes qui disposent d'un compte en ligne chez PostFinance ou dans une banque peuvent désormais obtenir leur facture par voie électronique. La possibilité de recevoir toute la correspondance, y compris les notifications de décisions, par voie électronique est très appréciée: 63% des utilisateurs ont déjà opté pour cette solution, plus rapide et moins coûteuse que la voie postale. Elle permet aussi un meilleur suivi dans le traitement des affaires puisque les documents restent à disposition sur le compte du client, qui peut les consulter en tout temps. L'utilisation de la signature électronique dans ce mode de communication permet de vérifier l'authenticité des documents et l'identité de l'expéditeur.

En 2012, l'offre sera encore élargie et peaufinée, avec l'intégration du numéro d'identification des entreprises (IDE) et de la pièce d'identité "SuisseID", qui permettront de mieux identifier les utilisateurs.

Guichet virtuel OFCOM Online: www.ebakom.admin.ch

(Voir également "Fournisseurs de services soumis à l'obligation d'annoncer", p. 15 et "Ressources et organisation", p. 35)

Surveillance et concessions de radiocommunication

Véronique Gigon, directrice suppléante et cheffe de division

En 2011, l'OFCOM a informé en détail les acteurs du marché des conséquences du dividende numérique sur les microphones sans fil. Il s'agissait entre autres d'indiquer aux fabricants les bandes de fréquence utilisables à partir du 1er janvier 2013 et d'informer les utilisateurs de l'avenir de leurs installations.

Microphones sans fil:
www.ofcom.admin.ch > Documentation > Newsletter > OFCOM Infomailing > OFCOM Infomailing No. 27 > Quel avenir pour mon microphone sans fi l? ou
www.ofcom.admin.ch/dokumentation/Newsletter/01315/03806/03808/index.html?lang=fr

Dans le domaine de la redevance radio/TV, nous constatons une évolution positive. D'une part, les recettes augmentent de manière constante chaque année, ce qui montre que de nombreux ménages et entreprises sont annoncés et savent en quoi consiste l'obligation de s'annoncer et de payer la redevance. D'autre part, la surveillance permanente et conséquente de l'organe d'encaissement porte ses fruits: nos recommandations sont suivies.

Véronique Gigon, directrice suppléante et cheffe de division

Compatibilité électromagnétique des appareils et installations électriques

Adaptation de la législation

En 2011, l'OFCOM a suivi les travaux de révision du cadre réglementaire européen dans le domaine de la compatibilité électromagnétique. La proposition de la Commission européenne a été publiée fin 2011. Elle devrait être adoptée d'ici fin 2012 pour entrer en vigueur en 2013. Comme cela avait déjà été pressenti, la Commission européenne a aligné cette directive au nouveau cadre réglementaire pour la commercialisation des produits. Les principaux changements interviennent au niveau de la clarification des responsabilités des acteurs du marché (fabricant, importateur, vendeur, …) et d'un renforcement de la surveillance de marché.

Lien sur le nouveau cadre réglementaire de l'UE :

http://ec.europa.eu/enterprise/policies/single-market-goods/regulatory-policies-common-rules-for-products/new-legislative-framework/index_en.htm
(disponible en anglais uniquement)

Installations de télécommunication

Adaptation de la législation

Les contrôles sur le marché effectués en 2010 ont révélé que les acteurs du marché ne connaissaient pas suffisamment le cadre légal. En conséquence, l'OFCOM a adapté en 2011 la législation en matière d'installations de télécommunication afin de préciser les dispositions applicables aux produits sur le marché lorsque les normes techniques qui leur sont applicables changent. La Commission européenne a poursuivi les travaux de révision du cadre réglementaire européen en matière d'installations de télécommunication débutés en 2010. Elle prévoit de publier une proposition début 2012. La législation révisée en matière d'installations de télécommunication entrera en vigueur au plus tôt en 2013-2014. En vertu des accords bilatéraux, la Suisse la reprendra dans sa législation.

Notifications

En 2011, l'OFCOM a traité 796 notifications d'équipements de radiocommunication, soit une légère augmentation (environ 9%) par rapport à l'année précédente. Une hausse de 10% à 15% a également été constatée dans le nombre de notifications d'équipements soumis à des restrictions d'utilisation en Suisse car ils utilisent des fréquences qui ne leur sont pas attribuées. Cette augmentation peut être liée à la facilité d'utilisation du portail commun européen de notification (One Stop Notification): les fabricants notifient leur produit à toutes les autorités, même s'ils ne vont pas les mettre sur le marché dans tous ces pays.

Nombre de notifications d'équipements de radiocommunications

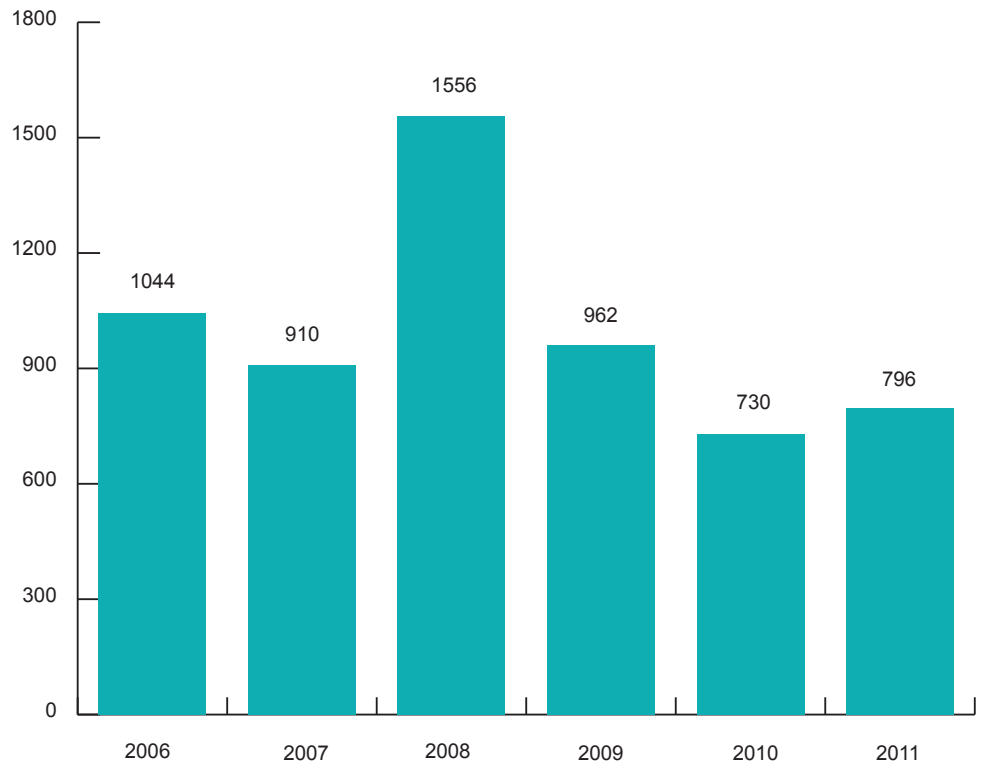

Observation du marché

En 2011, nous nous sommes rendus dans 54 entreprises actives dans le domaine de l'offre et de la mise sur le marché d'installations de télécommunication avec lesquelles nous n'avions encore jamais eu de contacts, et avons visité deux expositions spécialisées. De la sorte, nous avons donc pu fournir des informations ciblées et compléter notre banque de données des importateurs, qui contient aujourd'hui pas moins de 1010 entreprises. Le but des visites consiste à faire en sorte que les entreprises connaissent bien les dispositions légales et qu'elles ne mettent sur le marché que des appareils conformes.

Concessions de radiocommunication

En 2011, le nombre de concession disponibles pour l'utilisation du réseau national de sécurité POLYCOM a encore augmenté, parallèlement à la réalisation des réseaux partiels des cantons. Les organisations spécialisées dans les opérations de secours et dans la sécurité, comme la police, les pompiers ou les services sanitaires passent de plus en plus de la radiocommunication analogique à la radiocommunication numérique.

En outre, on constate que les sapeurs-pompiers locaux se regroupent souvent avec les services du feu régionaux. Ces fusions en des associations plus grandes devraient permettre des synergies. Les modifications des structures organisationnelles sont les principales causes de la légère diminution que continue à connaître le nombre des concessions pour l'utilisation des fréquences qui, dans une certaine zone d'exploitation, ne peuvent être attribuées qu'à un nombre limité d'exploitants.

Par contre, le nombre des concessions pour l'utilisation de fréquences qui, dans une zone donnée, sont octroyées à un nombre illimité d'exploitants, a encore augmenté. Le domaine de la radiocommunication mobile terrestre a de nouveau connu une légère hausse.

Le nombre de concessions dans les catégories "radioamateur" et "navigation en haute mer et sur le Rhin" s'est encore accru. Dans le domaine de la radiocommunication aérienne mobile, la sensible tendance à la baisse des dernières années ne s'est pas poursuivie.

Le domaine des concessions à usage général et des installations de recherche de personnes présente à nouveau des chiffres en recul.

Nombre de concessions de radiocommunication

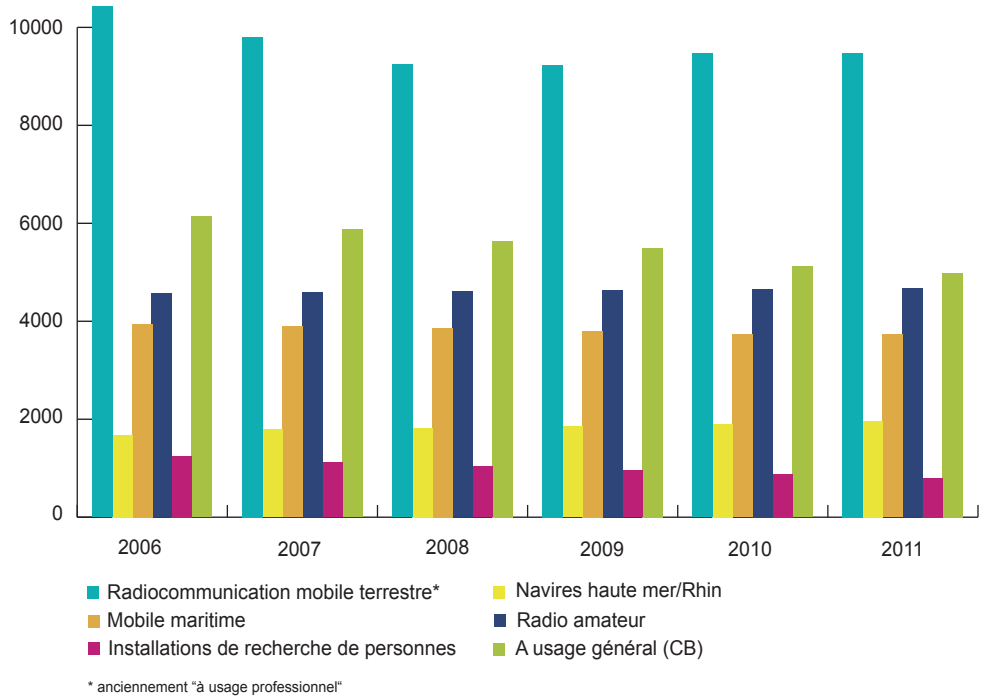

Examens de radiocommunication

Après le record atteint l'année précédente, le nombre de candidats a nettement diminué en 2011, pour la première fois depuis des années,. D'environ 17%, le recul se répartit sur les quatre types d'examens. En tout, 763 candidats ont passé un examen de radiocommunication conformément aux exigences internationales.

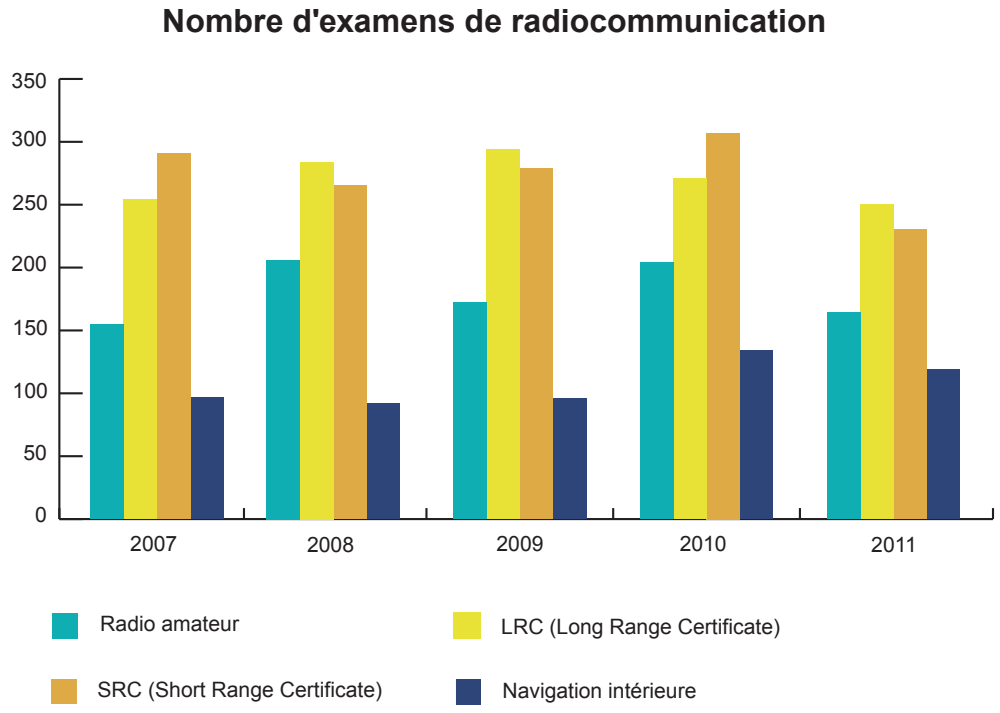

Contrôle des appareils et installations et mesures de prévention

Surveillance de marché

Conformément au mandat de prestations octroyé par le Conseil fédéral, les activités de surveillance doivent comprendre un nombre annuel suffisant de mesures de contrôle et de prévention. En 2011, les contrôles ont porté sur 168 installations de télécommunication et sur 20 appareils environ dans le domaine de la compatibilité électromagnétique (les contrôles dans ce domaine sont en augmentation après la reprise de la compétence au 1er janvier 2010).

Le taux de conformité des installations contrôlées en 2011 s'est amélioré: il est passé de 7% en 2010 à 12% en 2011 puisque 20 des 168 installations de télécommunication contrôlées respectaient les exigences applicables. Le respect des exigences essentielles est passé de 46% en 2010 à 62% en 2011. Comme par le passé, le point le plus problématique reste la déclaration de conformité qui n'est correcte que dans 30% des cas.

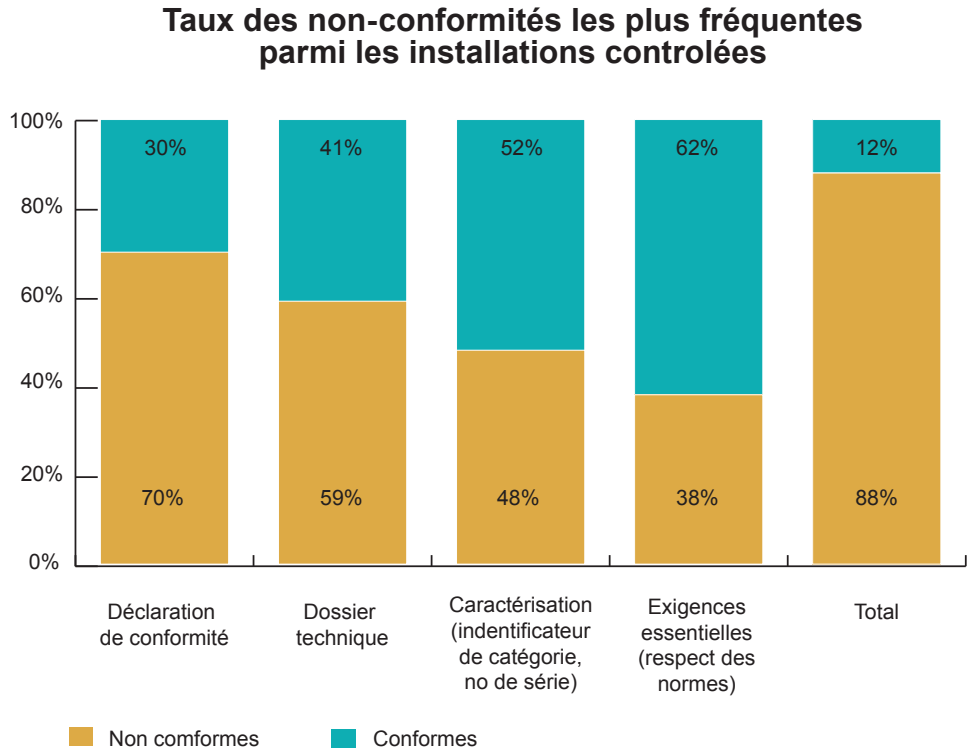

Dans le domaine de la compatibilité électromagnétique, les activités de surveillance de marché de l'OFCOM se sont concentrées sur les lampes LED à basse consommation d'énergie et les appareils multimédias tels que lecteurs DVD. Ainsi l'OFCOM a participé à la campagne commune européenne de surveillance de marché des luminaires LED qui a révélé un taux de conformité peu satisfaisant: seuls 17% des 168 produits contrôlés respectaient les exigences applicables (10% pour les produits contrôlés en Suisse).

La plupart des non conformités étaient de nature technique et pourraient conduire à des perturbations des services de radiocommunication. Cette campagne a également permis d'identifier des problèmes dans les normes techniques qui devront être révisées.
(Voir également "CEM (Compatibilité ÉlectroMagnétique)", p. 29)

Le rapport de l'UE :
http://ec.europa.eu/enterprise/sectors/electrical/files/emc/ms-campaign-fourth_en.pdf
(disponible en anglais uniquement)

Les contrôles des appareils multimédias a soulevé le problème de la qualité des câbles de connexion. Elle peut en effet jouer un rôle non négligeable sur les émissions parasites d'un appareil en raison de la digitalisation des signaux et de l'augmentation des débits de transmission. La question fera l'objet en 2012 de discussions qui porteront notamment sur la possibilité de mettre sur pied une réglementation de la connectique au niveau européen.

Grâce à une bonne collaboration avec les douanes en 2011 aussi, l'OFCOM a pu séquestrer une centaine de perturbateurs de téléphonie mobile importés de pays asiatiques directement par des particuliers. Cette pratique est en augmentation alors même que la commercialisation et l'exploitation de ces appareils est strictement interdite en Suisse.
(Voir également "Radio Monitoring", p. 30)

Informations sur les perturbateurs:
www.ofcom.admin.ch > Thèmes > Appareils et installations > Equipements particuliers > Perturbateurs (jammers) ou
www.ofcom.admin.ch/themen/geraete/00568/01228/index.html?lang=fr

Procédures administratives en matière d'installations

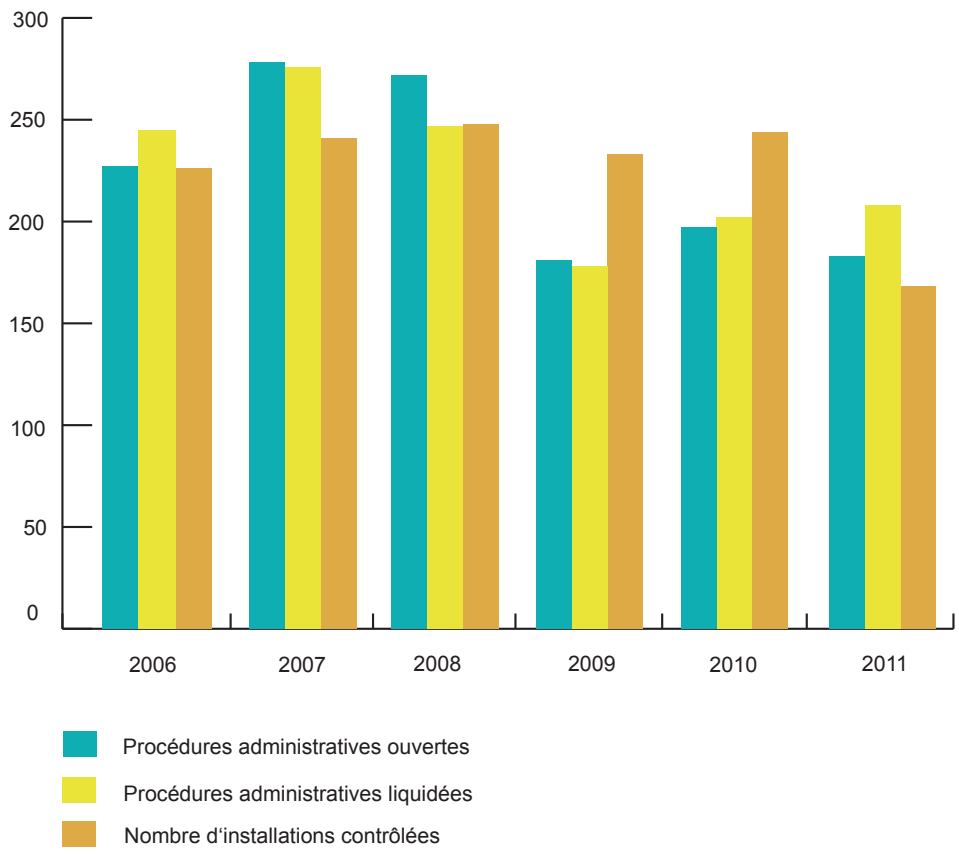

Sur les 183 procédures ouvertes, 25 ont concerné la surveillance de marché dans le domaine de la compatibilité électromagnétique (CEM) et 158 celui des installations de télécommunications. Parmi les 208 procédures liquidées, 24 l'ont été dans le domaine CEM et 184 dans celui des installations de télécom.

Mesures de prévention

En 2011, l'OFCOM s'est particulièrement attaché à informer les acteurs du marché sur les conséquences du dividende numérique pour les microphones sans fil. En effet, des services de téléphonie mobile se sont vu réattribuer des fréquences précédemment destinées à des services de radiocommunication, comme les microphones sans fil, pour lesquels des adaptations sont nécessaires. La publication des résultats des études de compatibilité élaborées au niveau européen a permis à l'OFCOM de présenter précisément le cadre réglementaire pour les microphones sans fil valable à partir du 1er janvier 2013. De nouvelles fréquences ont été mises à disposition pour compenser celles qui ne pourront plus être utilisées.

OFCOM Infomailing:
www.ofcom.admin.ch > Documentation > Newsletter > OFCOM Infomailing > OFCOM Infomailing No. 27 > Quel avenir pour mon microphone sans fil? ou www.ofcom.admin.ch/dokumentation/Newsletter/01315/03806/03808/index.html?lang=fr

Comme l'année précédente, l'OFCOM a réitéré en 2011 les séances d'information sur le cadre légal en matière de compatibilité électromagnétique. En plus de l'OFCOM, d'autres acteurs du domaine (fournisseurs d'appareils de mesure, laboratoires, consultants, …) ont eu l'occasion d'informer le public sur les derniers développements techniques.

Surveillance de l'utilisation des fréquences et mesures de prévention

Contrôle des concessions

Conformément au mandat de prestations octroyé par le Conseil fédéral, la surveillance des concessions doit être assurée par un nombre annuel suffisant de mesures de contrôle et de prévention. En 2011, au total 206 concessions (2010: 241) ont été contrôlées sur place, avant tout les concessions qui n'ont pas été modifiées depuis cinq ans. Le pourcentage d'irrégularités constatées (67% des concessions contrôlées) est élevé, mais toutefois moins que l'année précédente (74%). Les infractions présentant une certaine gravité, par exemple l'utilisation de fréquences supplémentaires non prévues dans la concession, ont fait l'objet de 70 procédures (2010: 49).

Résultat des contrôles de concession

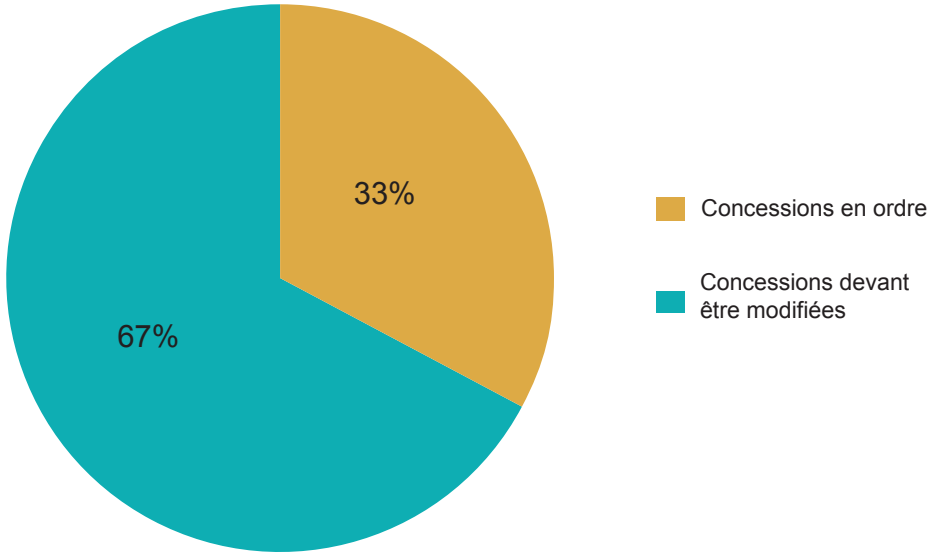

Autres contrôles concernant l'utilisation des fréquences

En 2011, nous avons contrôlé 247 installations qui étaient exploitées sans concession ou qui étaient non-conformes (2010: 275). Les 200 procédures correspondantes (2010: 216) ont donné lieu à une augmentation nette de 86 nouvelles concessions (2010: 209).

Mesures de prévention (p.ex. information)

Dans le cadre des mesures d'information, nous avons informé et conseillé 50 clients potentiels, notamment à propos des microphones sans fils et de la radiocommunication à usage professionnel (PMR).

Surveillance et encaissement des redevances de réception de radio et de télévision

L'année a été marquée par le passage d'une facturation trimestrielle à une facturation annuelle de la redevance par l'organisme chargé de la perception. L'OFOM a surveillé ce changement de système. L'introduction d'une facturation annuelle peut être considérée comme une réussite puisqu'elle a été bien acceptée par la population. Environ 220'000 assujettis ont préféré garder une facturation trimestrielle, ce pour quoi ils paient un montant annuel de 8 francs.

Le nombre élevé des demandes émanant de citoyens concernant la redevance radio/TV est resté stable (414).
(Voir également "Législation", p. 10)

Recours contre des décisions de Billag SA

Le nombre de recours déposés contre des décisions de Billag SA est resté stable, avec quelques 60 entrées par mois. Fin 2011, près de 281 recours étaient en suspens, dont environ 17% concernaient des procédures de poursuites, tandis que 83% portaient essentiellement sur des questions de droit relatives à une annonce, une cessation de l'exploitation d'appareils ou à l'exonération de la redevance. En 2011, nous avons pris des décisions dans le cadre de 831 procédures; 5% des recours ont été admis.

17 décisions sur recours ont été renvoyées en appel devant le Tribunal administratif fédéral, qui, dans deux cas similaires, a partiellement annulé le verdict de l'OFCOM. Dans les 15 autres cas, il a suivi les conclusions de l'office. Deux décisions du Tribunal administratif fédéral ont été renvoyées devant le Tribunal fédéral, mais aucune n'a été admise.

Non-respect de l'obligation d'annoncer la réception

En 2011, nous avons réglé 2250 procédures pénales relatives à des infractions à l'obligation d'annoncer, ce qui représente une augmentation de 555 par rapport à l'année précédente. Billag nous a transmis 293 dénonciations, soit 490 de moins qu'en 2010. Comme précédemment, la majorité des procédures (1966) ont pu être réglées par des procédures simplifiées. 123 mandats de répression ont dû être délivrés à l'issue d'une procédure ordinaire, ce qui représente une légère augmentation par rapport à l'année précédente. Dans un cas, le renvoi à un tribunal a été demandé; le tribunal concerné n'est pas entré en matière sur la demande de jugement. En tout, nous avons effectué trois perquisitions de domicile. Dans un cas, un recours a été déposé contre cette mesure, recours sur lequel le tribunal n'est pas entré en matière.

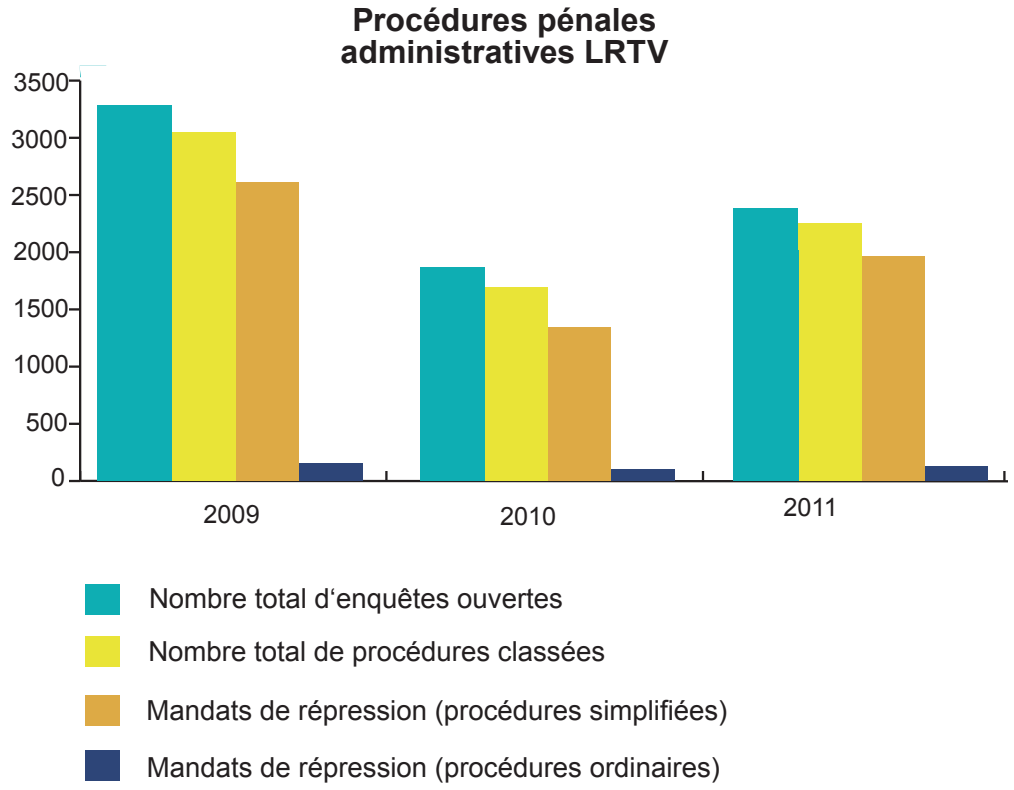

Gestion des fréquences

Peter Pauli, chef de division

L'extension du réseau numérique terrestre de radiodiffusion dans les pays voisins et la planification de l'assignation des mêmes fréquences en Suisse ont figuré au premier plan de notre engagement international. Par ailleurs, dans le cadre de la Conférence européenne des administrations des postes et des télécommunications (CEPT), nous avons préparé les propositions de l'Europe et la position de la Suisse à ce sujet en vue de la Conférence mondiale des radiocommunications de l'Union internationale des télécommunications (UIT).

Outre la Conférence mondiale des radiocommunications, le premier trimestre de 2012 verra l'adjudication des fréquences suisses de téléphonie mobile par la Commission fédérale de la communication (ComCom). Nous avons achevé les derniers préparatifs techniques pour l'occasion. Sur le plan interne à l'OFCOM, des jalons importants ont été posés en vue du changement de génération au sein de la division.

Peter Pauli, chef de division

Planification des fréquences

Au niveau national

Sur la base des décisions d'harmonisation des fréquences prises au niveau international et après consultation des utilisateurs nationaux du spectre, le Conseil fédéral a approuvé le 19 octobre le plan national d'attribution des fréquences (PNAF) remis à jour.

Plan national d'attribution des fréquences:
www.ofcom.admin.ch > Thèmes > Fréquences et antennes > Plan national d'attribution des fréquences ou
www.ofcom.admin.ch/themen/frequenzen/00652/00653/index.html?lang=fr

Au niveau international

Les travaux préparatoires en vue de la Conférence mondiale des radiocommunications 2012 (CMR-12) de l'Union internationale des télécommunications (UIT) se sont intensifiés au cours de l'année écoulée. Ainsi nous avons défini la position de la Suisse sur les points à l'ordre du jour de cette CMR, en nous basant sur la deuxième réunion de préparatoire de l'UIT, qui s'est tenue en février 2011 à Genève, ainsi que sur différentes séances du groupe préparatoire à la conférence de la CEPT et de ses équipes de projet. La CMR se déroule du 23 janvier au 17 février 2012 à Genève.

En septembre 2009 et en juillet 2010, les deux satellites scientifiques suisses SwissCube et TISAT-1 ont été envoyés dans l'espace et sont entrés en service sans accroc. L'OFCOM s'est chargé de la notification internationale complexe de ces satellites. La notification est une procédure de l'UIT qui consiste à informer les autres pays d'un projet de satellite (position orbitale, fréquences et caractéristiques techniques). En 2011, la durée de fonctionnement des deux satellites a pu être encore prolongée d'une année.

Compatibilité électromagnétique

CEM (Compatibilité ÉlectroMagnétique)

Les nombreux contrôles techniques de la conformité CEM des appareils électriques menés par le centre de compétences "CEM/CEME" ont montré que la majorité des appareils testés n'étaient pas conformes. Ces vérifications, qui s'inscrivent dans le cadre des procédures de contrôles de marché menées par la division Surveillance et concessions de radiocommunication (AF), concernaient en grande partie la conformité des lampes à LED et faisaient partie d'une campagne de mesures à l'échelon européen.

Le centre de compétence a également continué à adapter son infrastructure de mesure à ses besoins. Pour combler son déficit actuel dans ce domaine, il a pu utiliser les installations de METAS (l'institut national de métrologie). A terme une solution devra être trouvée au sein de l'OFCOM.
(Voir également "Surveillance de marché", p. 23)

Depuis juin, les perturbations de la réception des programmes radio ou TV ou encore dans le domaine de la radiocommunication peuvent être annoncées en ligne sur le portail OFCOM Online.

Annonce de perturbation:
www.eofcom.admin.ch > Perturbation ou
www.eofcom.admin.ch/eofcom/public/orderFm_disturbanceRender.do

Le centre de compétence "CEM/CEME" traite les cas de perturbations électromagnétiques. Sous la conduite de l'un de ses membres, les responsables des mesures (sur site et en laboratoire), de la surveillance de marché, ainsi que des juristes ont travaillé à améliorer l'efficacité du processus, le respect des délais, ainsi que la synergie entre les différentes unités de l'OFCOM concernées.

La collaboration intensive entre le centre de compétences et un canton a permis de mieux définir les critères pour évaluer le risque que des installations électriques dans des entreprises "classées dangereuses" soient perturbées par un émetteur de radiocommunication dont l'installation est planifiée dans le voisinage.

CEME (Compatibilité Électromagnétique de l'environnement)

Tout comme les années précédentes, le centre de compétences a apporté son soutien technique aux autorités cantonales et fédérales dans l'application de l'ordonnance sur la protection contre le rayonnement non-ionisant (ORNI). Il a notamment participé au groupe de travail qui révise la recommandation sur la mesure des stations de base de téléphonie mobile, ainsi que celui traitant de l'évaluation de l'exposition au rayonnement des stations de téléphonie mobile de 4ème génération (LTE).

Technologie radio

Nouvelle méthode de calcul de propagation des ondes applicable en Suisse

Grâce aux résultats de mesures et de modélisations qu'il a fournis, l'OFCOM a beaucoup contribué à développer un modèle de propagation des ondes qui tient compte du profil du terrain entre l'émetteur et le récepteur. Ce travail a abouti à une révision d'une recommandation de l'Union internationale des télécommunications (UIT-R P.1812) qui permet désormais aussi des prévisions satisfaisantes en terrain irrégulier et montagneux.

Compatibilité S-Band Radars (2700-2900 MHz) – 4G LTE Mobile Technologies (2500-2690 MHz)

Dans le contexte de la prochaine mise aux enchères des bandes de fréquence pour les futurs systèmes mobiles 4G LTE, l'OFCOM a participé activement à l'élaboration d'un rapport CEPT concernant les problèmes de compatibilité entre les services mobiles dans la bande de fréquence 2500-2690 MHz et les radars aéronautiques, militaires et météorologiques de la bande S (2700-2900 MHz). Sur la base de ce rapport, un groupe de travail OFCOM a été formé afin d'analyser la situation en Suisse. Un inventaire des radars concernés a été établi et des mesures techniques ont été développées pour éviter d'éventuels problèmes d'interférences mutuels entre ces systèmes.

Assignation des fréquences

Radiodiffusion

Même s'il existe, en Suisse alémanique principalement, une bonne offre en programmes numériques DAB (Digital Audio Broadcasting), la priorité en matière de services radio mobile demeure l'onde ultra-courte analogique (OUC), en raison de l'offre encore très limitée de récepteurs autoradio DAB. Dans ce contexte, nous avons procédé à des améliorations ponctuelles de la desserte analogique sur les axes utilisés par les pendulaires et dans les tunnels. L'activité de planification pour les OUC est intense en comparaison internationale. Nous avons entrepris une première vérification de la manière dont nous pourrons à l'avenir assurer cet engagement en restant dans la moyenne internationale.

Les perturbations des émetteurs radio italiens sur les fréquences OUC provoquent depuis des années une situation insatisfaisante au sud de la Suisse. A l'initiative de l'Union internationale des télécommunications, qui est la plus haute instance au monde en matière de gestion des fréquences, la Suisse participe à un plan de mesures visant à améliorer la situation dans le sud du pays.

Dans le secteur numérique, les travaux préparatoires techniques en vue de la mise en place de la prochaine couverture DAB sont achevés.

Un échange à très court terme de canaux a permis de résoudre une situation de perturbation critique entre la radiodiffusion numérique (DAB) et les radiocommunications de sécurité (police, sapeurs-pompiers, etc.) en Allemagne. Une réussite éventuelle du DAB en Allemagne en raison de la taille de son marché, est également dans l'intérêt de la Suisse.
(Voir également "Numérisation", p. 11)

Téléphonie mobile

Nous avons adapté les conditions d'utilisation le long des frontières nationales avec la France et l'Allemagne aux techniques les plus récentes, dans toutes les gammes de fréquences mises au concours au printemps 2012. Pour garantir la neutralité en matière de technologie, nous avons par ailleurs créé la possibilité d'utiliser des technologies à large bande dans les bandes de fréquences GSM,

afin de garantir la poursuite de l'exploitation de ce système. Les exploitants dans les régions frontalières peuvent s'entendre entre eux pour utiliser le spectre de fréquences de manière efficace et souple.
(Voir également "Concessions de téléphonie mobile", p. 16)

Les technologies de radiodiffusion numérique sont désormais très présentes dans la radiocommunication à usage professionnel: ainsi, plusieurs réseaux de radiocommunication de la police ont migré vers le réseau de radiocommunication sécurisé Polycom. Le remplacement du réseau radio ferroviaire analogique par le GSM-R, l'adaptation des réseaux analogiques privés à la DMR (Digital Mobile Radio), à ne pas confondre avec la DRM (Digital Radio Mondial), ainsi qu'un nombre élevé de demandes de coordination pour des utilisations numériques en provenance de l'étranger confirment la tendance décrite ci-avant.

Radiocommunication à faisceaux hertziens

La révision des règles d'attribution pour prendre en compte l'évolution technique et les conditions actuelles ont constitué une priorité en matière de radiocommunication à faisceaux hertziens. Ces travaux ont notamment débouché sur une nouvelle politique concernant la longueur des tronçons, par exemple dans la bande de 18 GHz ou encore sur un plan de canaux de la bande de 80 GHz.

Il est réjouissant de constater que désormais, plus de 98% des demandes sont soumises par voie électronique, à savoir par courriel.

Dans l'ensemble, le développement des réseaux de faisceaux hertziens est en grande partie achevé. La priorité consiste désormais à augmenter la capacité de transmission, afin de suivre le rythme de la croissance exponentielle des volumes de données.

Les technologies de remplacement pour la production d'énergie se répercutent aussi sur les réseaux à faisceaux hertziens: pour évaluer si des éoliennes peuvent perturber les liaisons par faisceaux hertziens, nous avons élaboré un catalogue de critères et défini une procédure de vérification. Ceux-ci permettront à l'avenir une évaluation fiable du risque de perturbations des projets d'éoliennes.

Radio Monitoring

Radio Monitoring

Pour ne pas retarder le développement du réseau de communication mobile par les fournisseurs, nous avons dû à nouveau élucider de nombreux cas de perturbations dans la bande de fréquence UMTS de 1920 à 1930 MHz. Nous avons de plus en plus constaté que les appareils téléphoniques sans fil qui ne sont pas autorisés en Europe ne sont pas achetés dans les commerces suisses, mais commandés directement sur l'internet.
(Voir également "Surveillance de marché", p. 23)

Une équipe de projet CEPT, qui s'intéresse aux aspects du radio monitoring, a tenu, à notre invitation, sa première session annuelle à Montreux. Vingt-sept autorités de régulation européennes, représentées par 48 délégués au total, ont pris part à la réunion. Les principaux points à l'ordre du jour étaient la mesure correcte et harmonisée des masques de fréquences (block edge masks) et une campagne de mesure en faveur du système mondial de détresse et de sécurité en mer dans la bande de fréquence de 6 MHz. Parmi les points débattus figuraient également des éclaircissements sur l'utilisation des fréquences par les systèmes d'identification sans fil (identification par radiofréquence) dans la bande de fréquence de 863 à 870 MHz.

Centrale d'annonce des perturbations de radiocommunication

Notre centrale d'annonce a été atteignable sans problème en cas de perturbation des fréquences les 365 jours de l'année, grâce à ses moyens de communication modernes. Nous avons identifié et le plus souvent résolu les perturbations signalées par la police, les services de secours et la sécurité aérienne dans les délais convenus.

Annonces de perturbations			
Année	**2011**	**2010**	**2009**
Annonces de perturbations	397	436	271

Relations internationales

Frédéric Riehl, vice-directeur et chef des Relations internationales

Parmi les nombreux dossiers internationaux dont s'est occupé l'OFCOM en 2011, certains méritent une attention particulière. Ainsi la Suisse a été nommée à la vice-présidence du comité de l'OCDE qui traite des politiques de l'information et des communications (PIIC). Les études menées par cet organe dans le domaine des télécommunications et de la société de l'information sont souvent d'avant-garde et source d'inspiration pour les pays industrialisés. Du côté de l'Union internationale des télécommunications (UIT), l'édition 2011 de la Foire TELECOM a révélé la nécessité de revoir un concept qui ne soulève plus le même intérêt que par le passé, lorsqu'il apportait une certaine notoriété à l'UIT et au pays organisateur. A l'avenir, cette manifestation s'orientera davantage vers des rencontres de haut niveau d'une part et un forum d'autre part. Dans le domaine télévisuel, les décisions budgétaires prises par les ministres en charge de TV5 ont permis d'achever le plan stratégique qui garantit la diffusion mondiale de la chaîne et la qualité de ses émissions. Enfin, les activités internationales de l'OFCOM portent de plus en plus sur la gouvernance de l'internet et les évolutions initiées par l'ICANN – l'organisme chargé de l'enregistrement des adresses internet au niveau mondial – qui a libéralisé le système des noms de domaine internet. Ce sujet continuera à nous occuper en 2012.

Frédéric Riehl, vice-directeur et chef des Relations internationales

Union internationale des télécommunications (UIT)

Deux événements majeurs ont marqué les activités de l'UIT en 2011: le Conseil et la Foire Telecom.

Le Conseil de l'UIT a adopté le budget biennal pour 2012-2013, qui s'élève à CHF 323,834 millions. Sur mandat de la sa Conférence des plénipotentiaires de 2010 (PP-10), il a en outre nommé pour quatre ans les cinq experts indépendants qui constituent le Comité d'audit chargé d'aider le Conseil et le Secrétaire général de l'UIT dans leurs tâches de gouvernance. Il s'agit notamment d'assurer l'efficacité des systèmes de contrôle interne et des procédures de gouvernance de l'UIT.

La Foire Telecom "ITU TELECOM WORLD", qui fêtait son 40ème anniversaire, a eu lieu dans les halles de Palexpo à Genève. L'OFCOM a contribué à assurer la visibilité de la Suisse auprès des acteurs internationaux puisqu'il a participé au pavillon national à côté d'entreprises helvétiques. L'office a aussi organisé la venue de la conseillère fédérale et cheffe du DETEC, Doris Leuthard, qui a inauguré cette manifestation.

Union européenne (UE)

La stratégie numérique pour l'Europe, adoptée en août 2010 par la Commission européenne, vise à exploiter au mieux le potentiel social et économique des technologies de l'information et la communication (TIC). Elle fait partie des sept initiatives phares de la stratégie Europe 2020 et comprend 101 actions réparties en sept thèmes:

- réaliser un marché unique numérique,
- accroître l'interopérabilité et les normes,
- consolider la confiance et la sécurité en ligne
- promouvoir un accès internet rapide et ultrarapide pour tous,
- investir dans la recherche et l'innovation,
- favoriser la culture, les compétences et l'intégration numérique
- tirer parti d'une utilisation intelligente de la technologie pour la société.

Afin de mettre en œuvre ce programme, la Commission collabore étroitement avec les Etats membres par l'intermédiaire d'un groupe de représentants à haut niveau. La Suisse, représentée par l'OFCOM, participe aux réunions de ce groupe en qualité d'observateur.

En novembre, la Commission a rendu publique sa proposition pour le programme "Europe créative", dédié aux secteurs de la culture et de la création. Le Conseil des ministres et le Parlement européen doivent encore se prononcer sur ce projet, qui porte sur la période 2014-2020 et couvre trois volets. Parmi eux, le sous-programme MEDIA concerne le secteur audiovisuel et vise à renforcer l'industrie audiovisuelle en Europe. La Suisse y participe depuis 2006 et aurait la possibilité de poursuivre sa collaboration pour la période 2014 à 2020, à condition de conclure un accord bilatéral avec l'UE. Des discussions exploratoires, dans lesquelles l'OFCOM est impliqué, sont en cours pour en déterminer les modalités.

TV5 Monde

Réunis à Paris, les ministres responsables de TV5 Monde ont salué les résultats obtenus durant la troisième année de mise en œuvre du plan stratégique quadriennal (2009-2012) de la chaîne francophone internationale. Malgré un contexte économique difficile, l'audience progresse de 3%. D'autre part, la commission financière – prévue par la Charte à l'initiative de la Suisse – a été chargée d'étudier les modes de financement public possibles pour la station sur la période 2013-2016. Il s'agit d'élaborer un nouveau plan stratégique, en tenant compte des fortes contraintes budgétaires des gouvernements bailleurs de fonds.

Au niveau de l'OFCOM, le service des Relations internationales et la division Radio et télévision se sont penchés sur la participation financière de la Suisse à TV5 pour les années 2012 et suivantes. En effet, l'accord de prestations entre la Confédération et la SSR de 2007 relatif aux services journalistiques à l'étranger arrivait à échéance fin 2011. Le DETEC et la SSR discutent actuellement de manière approfondie les modifications qui doivent lui être apportées. Un accord doit être trouvé au cours du premier semestre 2012.

Société de l'information

Les Etats industrialisés et les pays du G77 – une coalition de pays en développement – avaient opté pour une approche multipartenaires lors des deux sommets mondiaux sur la société de l'information (SMSI) à Genève en 2003 et à Tunis en 2005. Autrement dit, la gestion de l'internet doit être assurée en commun par les gouvernements, l'économie et la société civile. Néanmoins, les Etats industrialisés et les pays du G77 ne parviennent toujours pas à s'entendre sur les compétences des gouvernements dans ce domaine.

Dans le Comité consultatif gouvernemental (GAC) de la société californienne ICANN – l'organisme responsable de la coordination internationale du système d'adressage internet et des noms de domaine –, l'OFCOM s'est engagé pour une plus grande transparence et pour un renforcement du GAC, notamment dans la perspective de l'introduction de nouveaux noms de domaine internet décidée par l'ICANN en juin 2011. Dès 2012 en effet, l'ICANN autorise, hormis les noms de domaine .com, .org et .info, d'autres noms génériques tels que .banque, .hotel, .cocacola, .nestle, .paris, .berne, etc.
(Voir également "Numérotation et adressage", p. 16)

Sur la base d'une proposition suisse de médiation, l'Assemblée générale de l'ONU a décidé, en automne 2011, de mener en mai 2012 à Genève des consultations sur le rôle des gouvernements dans la gestion de l'internet. Egalement dans le cadre de la réforme du forum sur la gouvernance de l'internet de l'ONU (IGF; Internet Governance Forum), la Suisse a joué un rôle de médiateur entre les Etats industrialisés et les pays du G77. Ces travaux se poursuivront en 2012 à Genève.

En outre, l'OFCOM a coordonné la participation de la Suisse au forum SMSI de mai 2011 à Genève.
(Voir également "Activités du bureau de coordination société de l'information", p. 18)

Conseil de l'Europe

L'OFCOM coordonne la participation de la Suisse à quatre groupes de travail du Comité directeur sur les médias et les nouveaux services de communication (CDMC) du Conseil de l'Europe, dont les résultats les plus importants furent les suivants:

- Le Comité d'experts sur les nouveaux médias (MC-NM), présidé par la Suisse, a élaboré une recommandation sur une nouvelle conception des médias qui devrait permettre d'inclure d'une manière cohérente les nouveaux médias dans la politique européenne des médias. Ce texte a été adopté par le Comité des ministres du Conseil de l'Europe. Le MC-NM a élaboré deux autres recommandations. L'un concerne la protection des droits de l'homme dans le contexte des moteurs de recherche et l'autre dans celui des services de réseaux sociaux.

- En outre, une recommandation sur la protection et la promotion de l'universalité, de l'intégrité et de l'ouverture de l'internet a été élaborée tout comme un projet de déclaration sur les principes de gouvernance sur l'internet. Ces deux documents ont été approuvés par le Comité des ministres.

- Pour sa part, le Comité permanent sur la Télévision Transfrontière (T-TT) a suspendu le processus d'adoption du protocole qui amende la Convention sur la Télévision Transfrontière dans l'attente d'une position précise de la Commission européenne sur la révision et sur l'avenir de cette Convention.

Organisations satellitaires

La 37ème Assemblée des Parties de l'Organisation européenne de télécommunications par satellite EUTELSAT IGO, qui s'est tenue en mai 2011, a notamment été l'occasion de célébrer le 10ème anniversaire de la privatisation de l'Organisation et du transfert de ses activités opérationnelles à la société Eutelsat SA. A cette occasion, la Suisse a été nommée pour un 6ème mandat au sein du comité consultatif de cet organe.

L'OFCOM a également activement suivi les travaux relatifs à l'avenir de l'Organisation internationale de télécommunications par satellites ITSO. En juillet 2012, les Parties vont en effet devoir décider si elles souhaitent mettre fin à l'Accord ITSO ou le prolonger pour une durée déterminée.

L'OFCOM a en outre assisté en qualité d'observateur aux réunions du Comité consultatif de l'Organisation internationale de télécommunications mobiles par satellites IMSO. Les questions en relation avec le rôle de coordinateur de système d'identification et de suivi des navires à grande distance (LRIT) de l'Organisation ont notamment fait l'objet d'une analyse détaillée.

Organisation de Coopération et de Développement Économiques (OCDE)

A l'occasion d'une réunion à haut niveau sur l'économie de l'internet, qui a eu lieu en juin 2011, les pays membres de l'OCDE ont convenu d'un certain nombre de principes de base relatifs à l'élaboration de la politique de l'internet. Ces principes visent à assurer que l'internet demeure ouvert et dynamique.

De plus, un représentant de la Suisse a été désigné pour faire partie des sept membres du Bureau du Comité de la politique de l'information, de l'informatique et des communications (PIIC) pour 2012.

Ressources et organisation

Christine Fuchs, cheffe de division

Comme 21 autres unités de l'administration fédérale, l'Office fédéral de la communication est géré par le Conseil fédéral avec un mandat de prestations et une enveloppe budgétaire dans le cadre du programme GMEB. Dans le mandat de prestations, le Conseil fédéral définit l'orientation stratégique, les objectifs en termes de résultats et de prestations ainsi que le cadre financier des unités administratives. Après consultation des commissions compétentes du Conseil national et du Conseil des Etats, le mandat est en général attribué par le Conseil fédéral pour une période de législature.

Un nouveau mandat de prestations débute en 2012. Le projet du nouveau mandat (2012 - 2015) a été élaboré et la procédure de consultation menée début 2011, avec pour base le rapport sur les résultats et les prestations relatives au dernier mandat de l'OFCOM (2009 - 2011). La coordination des travaux a été assurée par la direction de la division Ressources et organisation.

En décembre, après une consultation menée avec succès auprès des commissions compétentes du Conseil national et du Conseil des Etats, le Conseil fédéral a approuvé le nouveau mandat de prestations de l'OFCOM. Celui-ci est entré en vigueur le 1er janvier 2012.

Dans le domaine de l'informatique de la division Ressources et organisation, des travaux ont porté sur l'élargissement des applications de cyberadministration de l'OFCOM. Sur la plateforme "OFCOM Online", des applications pour d'autres produits et prestations ont été mises en ligne, en collaboration avec les différents domaines spécialisés de l'office.

En outre, s'agissant des finances de l'OFCOM, après la facturation électronique en 2011 nous avons introduit – comme dans l'ensemble du Département de l'environnement, des transports, de l'énergie et de la communication, DETEC – le flux électronique des créanciers, un des piliers de la mise en œuvre de la stratégie du Conseil fédéral en matière de cyberadministration.

(Voir également "Fournisseurs de services soumis à l'obligation d'annoncer", p. 15 et "Applications de cyberadmnistration à l'OFCOM", p. 19)

Christine Fuchs, cheffe de division

Finances

Comptes de résultats

Les charges totales inscrites dans le compte de résultats 2011 s'élèvent à 85,1 millions de francs, dont 69% sont des charges de fonctionnement et 31% des charges de transfert. Les charges de fonctionnement comprennent les charges de l'OFCOM avec incidences financières relatives au personnel et aux biens et services, l'imputation des prestations des autres offices fédéraux et les amortissements des actifs sans incidences financières. Les charges de transfert incluent les subventions dans le domaine de la radio et de la télévision ainsi que les contributions aux organisations internationales.

Les revenus affectés à l'exercice 2011 se montent à 54,3 millions de francs. Les revenus de fonctionnement constituent 44% de ce total et les revenus hors enveloppe budgétaire 56%. Les revenus de fonctionnement correspondent aux émoluments de l'OFCOM. Les revenus hors enveloppe budgétaire comprennent les redevances de concession de radiocommunication (avec 27 millions de francs, soit 89%, elles constituent la plus grande partie), les redevances de concession des diffuseurs destinées à des financements spéciaux dans le domaine de la radio ou de la télévision ainsi que les revenus découlant des procédures engagées suite à une infraction au droit (amendes et prélèvements de gains).

En 2011, les charges ont été supérieures de 30,8 millions de francs (34%) aux revenus. Le domaine des transferts a dégagé un excédent de recettes avec des charges de 26,6 millions et des revenus de 30,4 millions. Les charges de fonctionnement (58,3 millions) ont dépassé de 34,3 millions de francs (59%) les revenus de fonctionnement (émoluments: 24 millions).

Revenus

Les revenus de l'office sont inférieurs de 1,3 million de francs à ceux de l'année précédente. La baisse concerne aussi bien les émoluments (revenus de fonctionnement) que les redevances de concession de radiocommunication (émoluments régaliens, domaine des transferts).

La baisse des revenus de fonctionnement s'explique en grande partie par le fait qu'en 2011, aucune procédure d'accès et d'interconnexion n'a été close dans le domaine des télécommunications et que les dépenses engendrées n'ont pas encore pu être comptabilisées. S'agissant des redevances de concession de radiocommunication, la baisse des recettes est majoritairement due à la diminution des concessions de radiocommunication par faisceaux hertziens. La radiocommunication par faisceaux hertziens est de plus en plus remplacée par la technologie de la fibre optique.

Le produit de la redevance de concession radio et télévision est en augmentation car les recettes brutes de la publicité des diffuseurs de radio et télévision au bénéfice d'une concession (base de taxation) ont augmenté par rapport à l'année précédente .

Charges

Les charges totales sont inférieures de 0,4 million de francs à celles de l'année précédente.

Les charges de fonctionnement (enveloppe budgétaire) ont augmenté de 0,2 million par rapport à l'année précédente - principalement en raison de la compensation du renchérissement versée sur les salaires.

Les charges hors enveloppe budgétaire consacrées à des subventions ont diminué de 0,7 million par rapport au précédent exercice, notamment parce que les contributions à la SSR pour l'étranger ont diminué (moins 0,4 million de francs), de même que les contributions pour la recherche dans le domaine des médias (moins 0,4 million de francs).

Comptes des investissements

Les investissements ont diminué d'environ 300'000 francs par rapport à l'année précédente. Deux véhicules (un véhicule de l'administration et un véhicule utilitaire comprenant des aménagements pour le Radio Monitoring) n'ont pas été acquis comme prévu.

Compte d'exploitation (comptabilité analytique)

Par rapport à l'année précédente, le taux de couverture des coûts pour les trois groupes de produits a baissé de façon marginale (moins 3%) pour atteindre 40%, principalement en raison des faibles émoluments encaissés.
(Voir chapitre "Revenus")

Financements spéciaux pour la radio et la télévision

S'agissant des financements spéciaux pour la radio et la télévision, les revenus ont été supérieurs de 1,6 million aux charges. En raison de revenus non utilisés, le solde du fonds spécialement affecté à la recherche dans le domaine des médias, aux nouvelles technologies de diffusion des programmes et à l'archivage des programmes augmente de 1,6 million, à 7,8 millions de francs.

Evolution financière au cours de la période 2009-2011 (selon nouveau modèle comptable de la Confédération, NMC)

1. Compte de résultats (revenus, dépenses)	2009 (millions CHF)	2010 (millions CHF)	**2011 (millions CHF)**	Ecart par rapport à l'année précédente (millions CHF)	%
1.1 Revenus					
Revenus de fonctionnement - budget global	**-26.3**	**-25.2**	**-24.0**	**-1.3**	**-5%**
Emoluments	-26.0	-25.1	-23.6	-1.5	-6%
Dissolution de provisions pour avoirs de vacances ou d'heures supplémentaires	-0.3	-0.1	-0.3	0.2	**224%**
Taxe sur le CO2	0.0	0.0	-0.1	0.1	100%
Revenus hors budget global	**-33.6**	**-30.7**	**-30.4**	**-0.4**	**-1%**
Redevances de concession	-28.9	-26.9	-25.9	-1.0	-4%
Revenus provenant des procédures pénales administratives	-1.1	-1.1	-1.1	0.0	0%
Revenus provenant des procédures pénales administratives	-0.8	-0.6	-0.5	0.0	-7%
Redevances de concession radio et télévision	-2.7	-2.2	-2.8	0.6	29%
Total revenus	**-59.8**	**-56.0**	**-54.3**	**-1.7**	**-3%**
1.2 Charges					
Charges de fonctionnement - enveloppe budgétaire (y compris ComCom)	**57.7**	**58.1**	**58.3**	**0.2**	**0.4%**
Charges de personnel (incidence financière)	41.0	41.4	41.7	0.3	1.0%
Biens et services (incidence financière)	6.9	5.7	6.5	0.8	13.3%
Prélèvement dans les réserves affectées	0.4	0.50	0.47	-0.03	-6.0%
Amortissements (pas d'incidence financière)	1.4	1.5	1.3	-0.2	-15.8%
Imputation des prestations de la Confédération	7.7	9.0	8.3	-0.6	-6.8%
Charges résiduelles (hors budget global)	**0.3**	**0.2**	**0.2**	**0.0**	**0.0%**
Pertes sur débiteurs (séparément dépuis 2011)	0.3	0.2	0.2	0.0	0.0%
Charges hors enveloppe budgétaire (subventions)	**27.7**	**27.3**	**26.6**	**-0.7**	**-3%**
Imputation des prestations de la Confédération	5.1	3.8	3.7	-0.1	-2%
Contribution aux programmes de la SSR destinés à l'étranger	20.0	20.5	20.1	-0.4	-2%
Contribution à la formation des professionnels du programme	0.9	1.0	0.9	-0.1	-9%
Contribution à la recherche dans le domaine des médias	1.0	1.4	1.1	-0.4	-25%
Nouvelles technologies radiocommunication	0.0	0.00	0.07	0.07	100%
Archivage des programmes	0.1	0.08	0.11	0.03	41%
Contribution à la diffusion de programmes dans les régions de montagne	0.6	0.5	0.6	0.1	20%
Total charges	**85.4**	**85.5**	**85.1**	**-0.4**	**-1%**
1.3 Solde (revenus + charges = besoin de financement)	**25.6**	**29.6**	**30.8**	**1.2**	**4%**

2. Compte des investissements (recettes, dépenses) - budget global	2009 (millions CHF)	2010 (millions CHF)	**2011 (millions CHF)**	Ecart par rapport à l'année précédente (millions CHF)	%
Recettes	**0.0**	**0.0**	**0.0**	**0.0**	**0%**
Dépenses	**1.5**	**1.8**	**1.5**	**-0.3**	**-19%**
En prélèvement dans les réserves affectées	0.0	0.0	0.1	0.0	84%
Solde (recettes - dépenses)	**1.5**	**1.8**	**1.5**	**-0.3**	**-19%**

3. Compte d'exploitation (produits, coûts)	2009 (millions CHF)	2010 (millions CHF)	**2011 (millions CHF)**	Ecart par rapport à l'année précédente (millions CHF)	%
Produits (émoluments)	**-25.7**	**-25.1**	**-23.6**	**1.5**	**-6%**
Coûts (y compris les intérêts comptables et les assurances)	**57.7**	**58.5**	**58.6**	**0.1**	**0%**
Solde (produits + coûts)	**32.0**	**33.4**	**35.0**	**1.6**	**5%**
Taux de converture des coûts	**45%**	**43%**	**40%**		**-3%**

Financements spéciaux radio et télévision	2009 (millions CHF)	2010 (millions CHF)	**2011 (millions CHF)**
Redevances de concession des diffuseurs radio et télévision			
Revenus spécialement affectés	**-2.7**	**-2.2**	**-2.8**
Redevances de concession radio et télévision	-2.7	-2.2	-2.8
Dépenses financées spécialement	**1.1**	**1.5**	**1.2**
Contribution à la recherche dans le domaine des médias	1.0	1.4	1.0
Nouvelles technologies de radiocommunication	0.0	0.0	0.1
Archivage des programmes	0.1	0.1	0.1
Dépôt dans le fonds spécialement affecté (fin de l'année)	1.6	0.7	1.6
Solde du fonds spécialement affecté (fin de l'année)	**5.5**	**6.2**	**7.8**

Collaboratrices et collaborateurs

Personnel

Au 31 décembre 2011, l'OFCOM emploie 273 personnes (personnel fixe; non compris les apprentis, les stagiaires et le personnel de la ComCom).
Sur ces 273 personnes, 96 sont des femmes (35% de l'effectif).
L'OFCOM compte en outre 13 apprentis.

Répartition linguistique

Environ 61% des collaboratrices et collaborateurs sont de langue allemande, 32% de langue française et 4% de langue italienne. 3% sont d'une autre langue comme l'anglais, l'arabe, l'espagnol, le laotien, le portugais, le russe ou le thaïlandais.

Âge moyen

L'âge moyen des collaboratrices et collaborateurs est de 47 ans.

Apprentissage

Deux apprentis de commerce et deux apprentis médiamaticiens ont achevé avec succès leur formation à l'OFCOM, d'une durée respective de trois et quatre ans. Un apprenti a obtenu une moyenne de 5,6, soit la deuxième meilleure note du canton de Berne chez les médiamaticiens.

Pour la première fois, nous avons accueilli un apprenti en électronique pour un stage de trois mois en collaboration avec la coopérative BAND. Cette coopérative s'engage en faveur de l'intégration professionnelle de personnes présentant un handicap mental ou physique. Les expériences ont été jugées très positives de part et d'autre.

Egalité

Les collaboratrices et collaborateurs de l'OFCOM devraient tous avoir la possibilité de se développer au mieux, aussi bien sur le plan professionnel que personnel. Nous sommes sur la bonne voie: un questionnaire soumis au personnel par l'Office fédéral du personnel a révélé qu'à l'OFCOM, famille et travail font bon ménage. Nous avons le plaisir de figurer dans le "top ten" de toutes les unités de l'administration. En 2011, la Commission pour l'égalité s'est à nouveau chargée de promouvoir les processus nécessaires, de les suivre activement et d'aborder le thème au niveau de la direction.

Direction

La direction de l'OFCOM regroupe les personnes suivantes: Martin Dumermuth, directeur; Véronique Gigon, directrice suppléante et cheffe de la division Surveillance et concessions de radiocommunication; Nancy Wayland Bigler, vice-directrice et cheffe de la division Radio et télévision; Philipp Metzger, vice-directeur et chef de la division Services de télécommunication; Peter Pauli, chef de la division Gestion des fréquences; Christine Fuchs, cheffe de la division Ressources et organisation; Frédéric Riehl, vice-directeur et chef du service des Relations internationales; Andreas Sutter, chef de l'état-major; Roberto Rivola, chef de la communication.

Organigramme

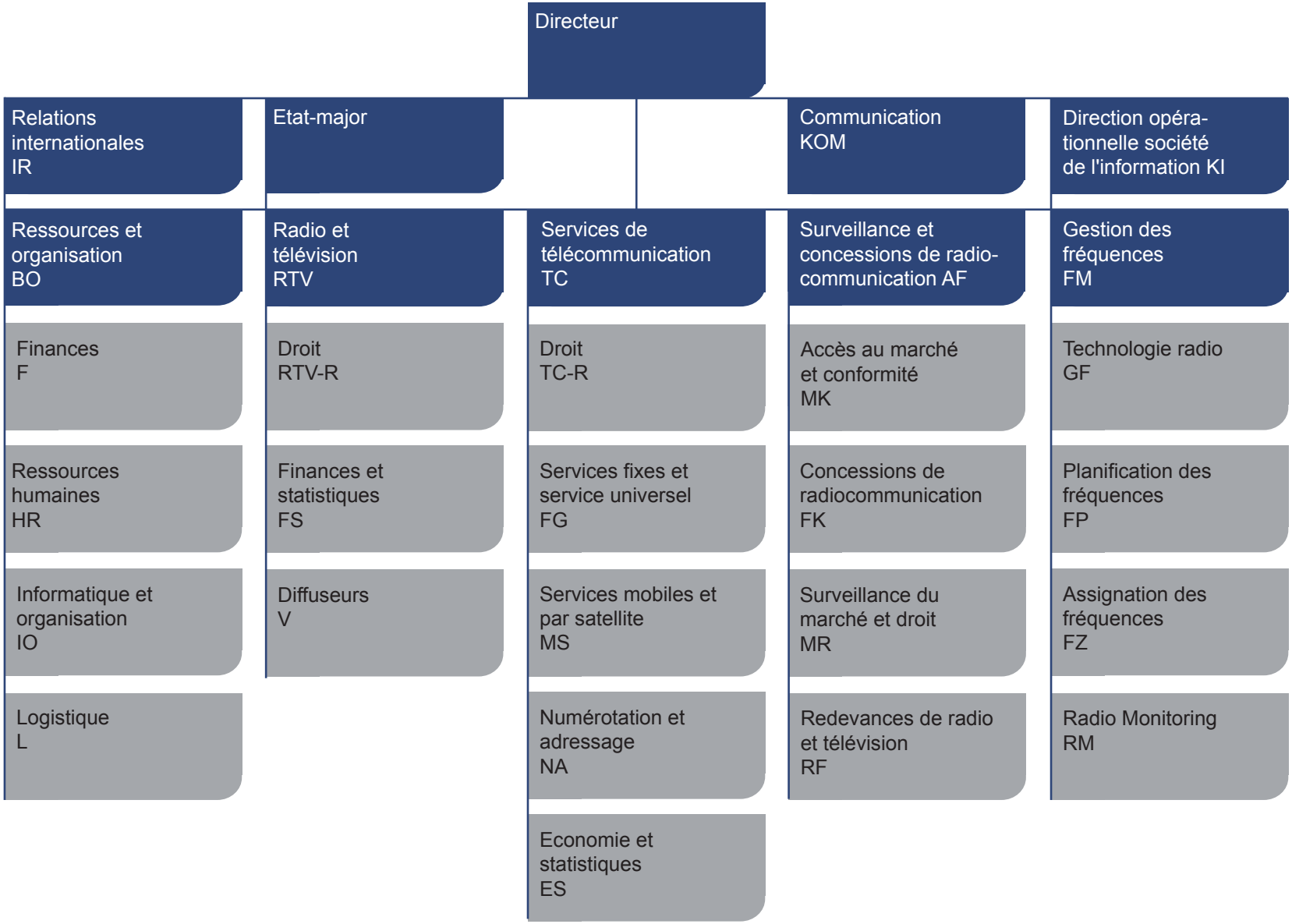

Cadres

Unité d'organisation	Nom	Téléphone
		+41 32 327
Direction		
Directeur	Dr. Martin Dumermuth	5501
Chef l'état major	Andreas Sutter	5503
Chef de la communication	Dr. Roberto Rivola	5650
Directrice suppléante et cheffe du Bureau de coordination Sociéte de l'information	Véronique Gigon	5448
Relations internationales		
Vice-directeur	Frédéric Riehl	5454
Ressources et organisation		
Cheffe	Christine Fuchs	5707
Finances	Urs Liechti	5843
Ressources humaines	Brigitte Moser	5514
Informatique et organisation	Bruno Frutiger	5520
Logistique	Peter Lendenmann	5456
Radio et télévison		
Cheffe et vice-directrice	Nancy Wayland Bigler	5510
Droit	Susanne Marxer	5948
	Carole Winistörfer	5449
Finances et statistiques	Peter Marti	5544
Diffuseurs	Marcel Regnotto	5535

Unité d'organisation	Nom	Téléphone
		+41 32 327
Services de télécommunication		
Chef et vice-directeur	Philipp Metzger	5599
Droit	Annalise Eggimann	5582
Services fixes et service universel	Armin Blum	5579
Services mobiles et par satellite	Urs von Arx	5856
Numérotation et adressage	François Maurer	5576
Economie et statistiques	René Dönni	5543
Surveillance et concessions de radiocom-munication		
Directrice suppléante et cheffe	Véronique Gigon	5448
Accès au marché et conformité	Gerhard Käser	5565
Concessions de radiocommunication	Beat Scheidegger	5830
Surveillance du marché et droit	Olivier Pauchard	5430
Redevances de radio et télévision	Daniel Büttler	5445
Gestion des fréquences		
Chef	Peter Pauli	5700
Technologie radio	Daniel Vergères	5720
Planification des fréquences	Philippe Horisberger	5411
Assignation des fréquences	Konrad Vonlanthen	5583
Radio Monitoring	Silvio Rubli	5730

Sites

L'OFCOM dispose de sites annexes dans toute la Suisse. Nous sommes ainsi en mesure d'assumer nos tâches de contrôle et d'assurer le bon fonctionnement des marchés.

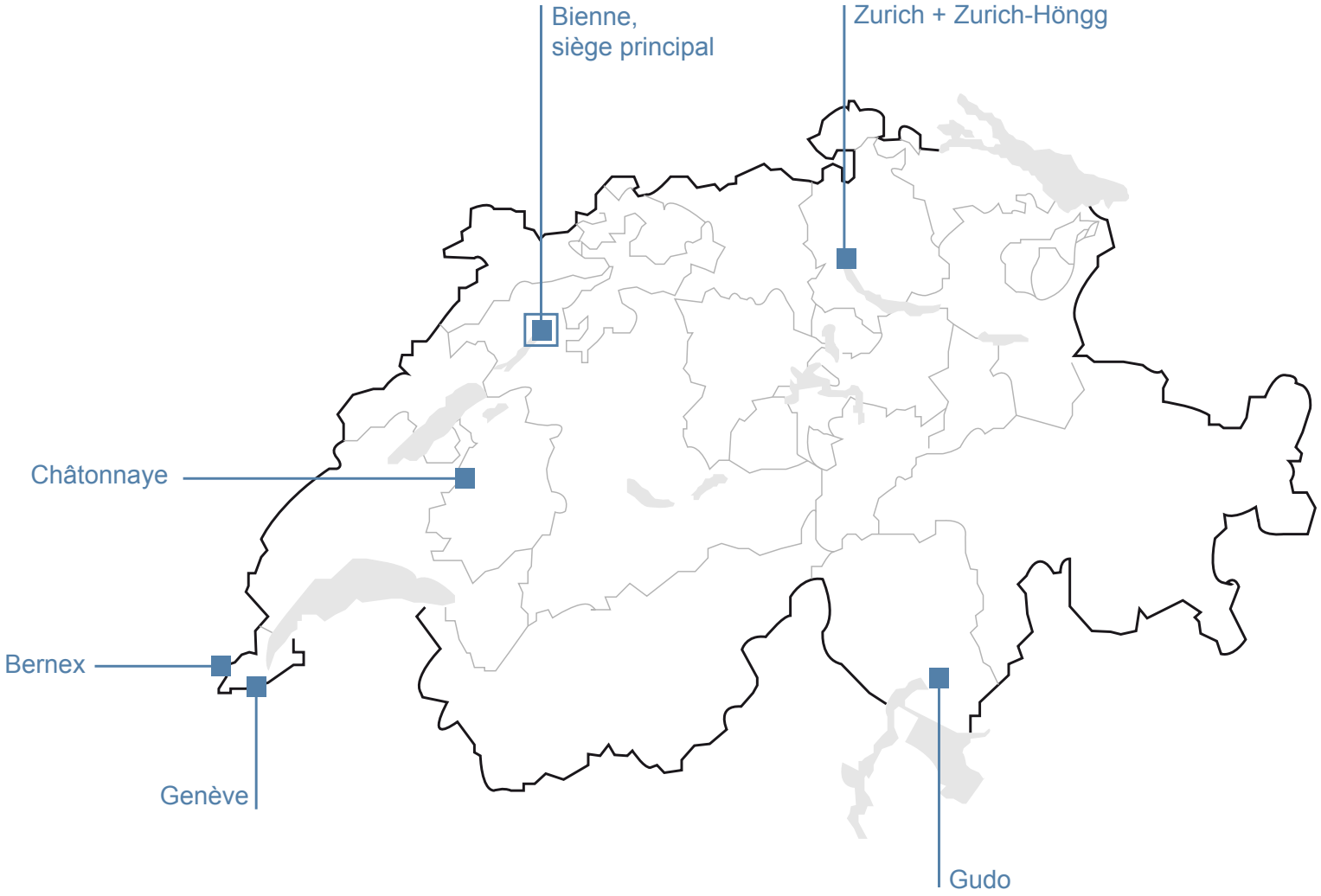

Contact

Vous souhaitez nous joindre?
Composez le +41 32 327 55 11 (centrale),
envoyez un fax au +41 32 327 55 55
ou un courriel à info@bakom.admin.ch.

Heures d'ouvertures: Lu – Ven / 07h30 – 12h00 et 13h30 – 17h00

Notre adresse postale
OFCOM, case postale, CH-2501 Biel/Bienne

Notre adresse internet
http://www.ofcom.admin.ch/

A l'adresse internet
www.ofcom.admin.ch > L'OFCOM > Adresse ou www.ofcom.admin.ch/org/adresse/index.html?lang=fr,
vous trouverez un plan vous indiquant comment parvenir à notre office, rue de l'Avenir 44, à Bienne.

© OFCOM 2012